

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

Journal du 3  
au 9 avril 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6260 - 58<sup>ème</sup> année

### GASTRONOMIE

## LA ROYA

Cuisine étoilée  
à Saint-Florent,  
avec le Chef  
Yann Le Scavarec



### CRISE ÉCO

L'analyse de Pierre Pascallon, Professeur agrégé de sciences économiques



### PROJETS

Le Think Tank "Demain la Corse" sur le terrain bastiais pour élargir ses bases



### ENTREPRISES

Pâques aux douces saveurs de la Corse traditionnelle avec Corsica Colis



# “LA ROYA”

*Formé au lycée hôtelier de Vannes, dans le Morbihan, et passé par Honfleur et Deauville avant de débarquer dans l'île, le jeune breton Yan Le Scavarec (27 ans à peine) paraît plutôt bien dans son assiette à La Roya, l'établissement de Michel Ienco, où le chef cuisinier entame une troisième année tout à la lumière d'une étoile obtenue récemment au Guide Michelin.*

Il faut dire que dans l'île qu'il dit ne pas être près de quitter, l'artiste, originaire de Lanester (à côté de Lorient), a trouvé son bonheur, lui qui, sans exclusive, aime tout particulièrement travailler les fruits de la pêche locale. Deux de ses spécialités ? Les nems d'araignée et le rouget et son bouillon aux épices douces cuit durant 12h et accompagné de billes de légumes glacées. Cette cuisine à la fois simple et subtile a séduit les plus grands qui n'ont pas oublié de laisser en mémoire leur impressions gustatives. Le livre d'or de **La Roya** garde ainsi en son cœur les signatures de **Paul Bocuse**, **Pierre Troisgros**, **Jean-Pierre Haerberlin** (L'Auberge de l'III) ou encore d'un des jumeaux **Pourcel**, honorant un travail de rigueur et de bon goût mené des mois durant et jusqu'à 16h par jour. Entouré d'une équipe soudée et doublée en haute saison, avec alors 10 personnes en cuisine, **Yann Le Scavarec** n'a qu'un objectif : *“Tout faire maison : depuis le pain que nous pétrissons et enfournons nous-mêmes, jusqu'au pâtes, en passant par les glaces et les viennoiseries du petit déjeuner.”* Au gré des saisons,



Michel Ienco (à gauche) recevant Jean-Luc Petitrenaud (à droite), à La Roya

## Un nom d'étoile à Saint-Florent



L'heureux Chef étoilé, Yann Le Scavarec (à droite), aux côtés d'un des membres de son équipe

la carte du restaurant, qui actuellement compte pas moins de six poissons et quatre viandes, change (fraîcheur des produits oblige), suivant le cours d'une nature toute proche, choyée dans un joli jardin aromatique, à deux pas des fourneaux.

**Yann**, qui travaille en direct avec les producteurs locaux et s'est mis en quête d'un fournisseur de légumes bio qui puisse lui réserver une parcelle, met un soin tout particulier à préserver les saveurs : un trésor qu'il protège mais donne à partager et que ne trahit pas un service largement à la hauteur. L'orfèvre du goût dont on s'arrache les célèbres macarons au nutella devenus les incontournables de la pause café saint-florentine, toujours encouragé par le maître des lieux, rentre d'un stage de cuisson à juste température et d'un autre suivi aux côtés du grand **Guy Savoy**, à Paris. *“Si j'ai pu parcourir ce chemin, c'est parce que l'on m'en a donné les moyens”*, souligne humblement **Yann**, qui s'en remet ainsi au savoir-faire unanimement apprécié de **Michel Ienco**, découvreur,

### PETITE MISE EN BOUCHE

Parmi les desserts mis tout spécialement au point pour la table de La Roya, le chaud-froid aux deux chocolats : ganache au chocolat sertie d'une pâte à beignet chocolatée et servie avec un crémeux au chocolat blanc et une glace à la mélisse du jardin. Une spécialité mûrie durant près de 18 mois.

pour le moins, de talents, et instigateur, en ces lieux, d'une véritable culture de la disponibilité et du faire-plaisir. Alors cette étoile **Michelin** changera-t-elle **La Roya** ? Michel jure que non : *“Elle est la reconnaissance d'un travail mené depuis quelques années déjà et elle nous encourage à continuer. Pour autant, nous ne modifierons pas nos prix.”* Recommandée, entre autres, par le **Gault et Millau** et par le **Botin Gourmand**, la table de **La Roya** attendait, lors de notre visite, d'être dressée, toute l'équipe de l'établissement s'affairant avec impatience avant l'inauguration du 29 mars et l'ouverture officielle, ce 2 avril.

### UNE TABLE DE PRESTIGE POUR TOUS

À côté du menu à 45 €, La Roya propose un menu prestige à 80 € comprenant pas moins de 2 ou 3 entrées, 1 poisson, 1 viande, un avant-dessert et un dessert. La preuve que même en matière de haute voltige gastronomique on ne pratique pas nécessairement l'élitisme et qu'à la table des grands il est une place pour tous.

## A U S O M M A I R E

**4** **Agenda d'entreprise :** rendez-vous de Pâques avec Corsica Colis



### 5 Interview

Jean-Marc Cermolacce, responsable du MEDEF Corse, revient sur l'actualité brûlante relative aux rémunérations des dirigeants d'entreprise

**6** **Crise économique :** l'analyse d'un universitaire spécialisé, Pierre Pascallon

### 8 D'un mercredi à l'autre

Du verdict du procès Colonna à ses conséquences jusque dans les rues de l'île, retour en bref sur l'actualité hebdomadaire de la Corse



**10** **Culture :** Mathilda May et Pascal Légitimus sur la scène porto-vecchiaise

**11** **Zoom avant :** le cercle de réflexion "Demain la Corse" passe par Bastia



## Entre nous

Par Paul Aurelli

**E**nfin nous nous retrouvons sur la «toile» sur [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info) ! Les promesses du progrès sont comme toutes les autres, elles doivent être tenues !

Notre journal version papier, qui fut d'abord quotidien, puis hebdomadaire, avant de se «marier» à d'autres titres pour évoluer vers ce qu'il est aujourd'hui, a traversé près de 60 années... Plus de 6250 numéros parus, ce n'est pas rien, nous direz-vous ! Et aujourd'hui, après divers essais, nous nous retrouvons dans l'aventure du siècle, le «web» ou l'internet, selon le goût de chacun. Pourquoi éprouvons-nous ce besoin ? Parce que de plus en plus souvent, nous sommes interpellés par des Corses du bout du monde, par des amis de la Corse, qui veulent des informations, qui nous posent des questions pratiques. Alors, quoi de plus simple que d'aller à leur rencontre, de répondre à leurs besoins, leurs désirs ou leurs envies, d'un simple clic !

Nous ne voulons pas singer untel ou untel, nous voulons vivre avec notre temps, en acceptant ce qu'est notre journal, ce qu'il représente, ce qu'il dit, sa passion pour la défense de la Corse, de son patrimoine, de sa culture, de sa langue, de cette façon d'être et de vivre qui ne ressemble à nos yeux à aucune autre, tout simplement parce qu'elle est «nôtre»...

Quasi sexagénaire notre journal, mais tellement jeune, par ce que nous voulons exprimer ! Nos amis avaient l'habitude d'un rendez-vous régulier, chaque semaine, rien ne change dans ce domaine, mais désormais ce rendez-vous sera multiplié, par cette présence constante via l'internet.

Grâce à ce merveilleux outil, nous partagerons encore mieux nos humeurs, nos coups de coeur, nos colères parfois... De Caracas à Istanbul, de Genève à Tokyo, tout comme à Casablanca, à Calvi, à Pastricciola, à Guagnu ou à Ajaccio, vous nous trouverez quand vous le voudrez sur l'écran de votre ordinateur. Pierre Bartoli, Directeur de publication et toute notre équipe, toute votre équipe sera encore plus proche de vous. C'est le pari que nous formons. Vous déciderez, par vos visites sur le net, de l'utilité de notre présence sur [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info).

Que vous soyez à la recherche d'informations politiques, économiques, sociales ou culturelles, nous serons fidèles à ce que vous connaissez de nous : vérité, sincérité, courage et modestie, des vertus tellement de «chez nous».

Pè tutti amicizia e fratellanza...

### DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38  
 e-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
 Site web : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)  
 Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92  
 e-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
 Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98  
**FONDATEUR :** Louis Rioni +  
**SECRÉTAIRE HONORAIRE :** Angèle Venturini

**RÉDACTION :** 04 95 32 89 90  
**COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET**  
**ABONNEMENTS :** 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

**IMPRESSION :** AZ Diffusion - Lot Freymouth -  
 Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)  
 Prix HT de la ligne d'annonce légale :  
 Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT  
 (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

## A M É D I T E R



"Il n'y a pas plus beau poème que les mots "Je t'aime"."

Audrey Sirois

### ANNONCES LÉGALES

**Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.**



# FAIRE GOÛTER LA CORSE DE PÂQUES AVEC *Corsica Colis*



L'airain de nos clochers n'a pas encore battu campagne, que la petite sonnette de Corsica Colis, aux portes de la citadelle bastiaise, ne cesse de retentir au passage des clients, de plus en plus nombreux à vouloir faire partager, à l'occasion des fêtes de Pâques, un bout savoureux de la Corse traditionnelle. Entre la confection d'un joli panier enrubanné et d'une authentique valisette refermée sur des trésors de gastronomie insulaire (trésors en partance dès lendemain pour la région PACA et le nord de la France), Philippe Pomonti, heureux maître des lieux, a bien voulu nous accorder de son temps, faisant rimer commerce et hospitalité, tout comme la petite équipe familiale qui l'entoure.

► **Philippe, les fêtes pascales approchent. Que propose Corsica Colis à cette occasion ?**

Des colis spécial Pâques à 49 et 69 € - transport compris - attendent nos clients. Ils sont composés d'un vin AOC au choix, de confitures aux saveurs de l'île (châtaigne, myrte, clémentine, figue, cédrat), de terrines, saucisse, miel, nougat et autres confiseries locales, avec, en sus, le fameux campanile. Ces paniers sont également disponibles dans tous les bureaux de Poste de Corse. Nous les avons pensés en fonction de la demande de nos clients puisque nous travaillons de plus en plus avec des entreprises (40% de notre clientèle) qui, de la PME insulaire aux gros CE continentaux, tiennent à consolider leurs relations commerciales en remerciant leurs fournisseurs, y compris en dehors de la période de Noël.

► **Cela exclut-il une offre à la carte ?**

Absolument pas. Ceux qui souhaitent autre chose ont à disposition nos 8000 références, depuis la charcuterie jusqu'aux fromages fermiers, références sélectionnées en partenariat avec le réseau des foires rurales de Corse et celui des "Routes des sens authentiques" élaboré par le CREPAC (Comité Régional d'Expansion et de Promotion des Produits Agricoles Corses). Notre catalogue peut être transmis gratuitement sur demande et toute commande peut se faire également par téléphone ou par notre site internet [www.corsica-colis.com](http://www.corsica-colis.com) dont nous

inaugurerons bientôt la toute nouvelle version. Evidemment, plus la commande est importante, plus le prix est attractif.

## Campanile : la recette de Gaby Pomonti

**Ingrédients :** 500 gr de farine, 3 oeufs entiers, 125 gr de sucre, 50 gr de saindoux ramolli, 1 cuillère à soupe d'eau de vie, 1 pincée de sel, 1 verre d'eau. **Pour la décoration :** 3 oeufs durs colorés par couronne, 1 jaune d'oeuf. **Préparation :** Délayer la levure de boulanger dans un peu d'eau tiède. Dans un saladier disposer la farine en puits. Ajouter au centre, la levure, le sel les 2 oeufs, le sucre. Pétrir énergiquement, puis incorporer les 50 gr de saindoux ramolli et l'eau de vie. Pétrir la pâte à nouveau avec un peu d'eau. Couvrir d'un linge et laisser reposer 2 heures. Prévoir un peu de pâte pour les croisillons. Former 3 couronnes avec cette pâte, enfoncer dans chaque couronne 3 oeufs durs colorés, les retenir par des croisillons de pâte. Dorer les campanile avec le jaune d'oeuf mélangé avec un peu de sucre. Cuire à feu chaud environ 30 mn.

► **Vos stocks vous permettent-ils de faire face à de grosses commandes ?**

Tout à fait. Avec des moyens de trésorerie qui se chiffrent à 5000 € de paniers préconfectionnés, nous sommes particulièrement réactifs. Sans parler des stocks importants de charcuterie ou de vins que nous avons en cave.

► **Comment s'effectue le suivi du colis et quelles garanties sont apportées pour l'arrivée de celui-ci à bon port ?**

Nous appelons systématiquement les destinataires des colis et nous nous donnons les moyens de rester en relation permanente avec les clients commanditaires. Cela nous prend du temps mais nous permet d'anticiper tout problème et de préserver la qualité de notre service, qualité qui fait notre réputation. N'oublions pas que la raison d'être de Corsica Colis, créé il y a 10 ans sur la base d'un



La famille Pomonti, l'âme de Corsica Colis. À gauche, Philippe, à droite, Gaby.

concept totalement novateur récompensé par le Défi Jeunes, est d'offrir un service fiable aux personnes et entreprises qui souhaitent faire plaisir et n'ont pas le temps de se pencher elles-mêmes sur l'élaboration d'un panier de bons produits corses à offrir.

► **Que se passe-t-il en cas de casse survenue durant l'envoi d'un colis ?**

Si quelque chose est cassé – ce qui n'arrive que très rarement car nous veillons, durant la préparation des envois, à protéger nos produits, nous renvoyons la totalité du colis. C'est une des garanties qui a permis de fidéliser notre clientèle.

► **Justement, à quoi d'autre mesurez-vous la satisfaction de vos clients ?**

Ils reviennent. Et puis nous ne fonctionnons jamais sur nos acquis. Chaque colis contient un questionnaire de satisfaction (avec un jeu concours) qui nous permet notamment, en toute humilité, de relayer l'information auprès des producteurs pour, par exemple, orienter ceux-ci vers un conditionnement plutôt qu'un autre, selon les préférences exprimées par les clients. Nous sommes particulièrement sensibles à ces retours que nous ne considérons pas comme de pure forme mais que nous exploitons pleinement pour nous améliorer.

# Jean-Marc CERMOLACCE

**“Les stock options défiscalisées sont inadmissibles”**



*D'un côté l'annonce de stock options à la Société Générale ou chez GDF Suez, d'un parachute doré chez Valeo, de bonus dans une filiale du Crédit Agricole (Cheuvreux) ou encore chez Natixis... De l'autre, des séquestrations de dirigeants d'entreprise chez Sony-France, à Pontonx-sur-l'Adour, chez 3M, à Pithiviers, ou encore chez Caterpillar, à Grenoble... Les révélations, dans un contexte de durcissement du conflit social, sur les rémunérations faramineuses de certains grands patrons ont fait ces derniers temps les choux gras de la presse nationale, alimentant un débat qui a motivé nombre de réactions dans tous les rangs de la classe politique, pour finalement déboucher sur le décret d'application du 31 mars censé encadrer les revenus stigmatisés, dans les entreprises aidées par l'Etat. Pour faire retour sur cette actualité brûlante, nous sommes allés sonder le point de vue de Jean-Marc Cermolacce, responsable du MEDEF Corse.*

*cher sur le décret d'application du 31 mars censé encadrer les revenus stigmatisés, dans les entreprises aidées par l'Etat. Pour faire retour sur cette actualité brûlante, nous sommes allés sonder le point de vue de Jean-Marc Cermolacce, responsable du MEDEF Corse.*

**▶ On a entendu sur les ondes de France Info, il y a une semaine, un représentant du MEDEF reconnaître que les indemnités astronomiques de certains dirigeants type stock options, parachutes dorés ou bonus étaient choquantes et relevaient de la cupidité. Qu'en pensez-vous ?**

Je crois qu'il faut raisonner à deux niveaux : en fonction du contexte actuel et de manière plus générale. Sous le premier angle, et eu égard à une actualité crue, avec des milliers de licenciements annoncés au quotidien dans tous les médias, ces indemnités me paraissent pour le moins choquantes et inadmissibles. Et il faut dire que beaucoup de dirigeants souffrent de ces comportements isolés qui nuisent profondément à l'image du patronat. D'un point de vue plus général, si le débat doit se porter sur le principe de la rémunération des dirigeants, je dirais qu'il faut être prudent, car il y a d'un côté les règles de droit qui font que les rémunérations de ces dirigeants d'entreprises sont fixées dans des conditions précises, notamment par les Conseils d'Administration, de l'autre, il y a les "extras" dont vous parlez. Rappelons par ailleurs qu'il existe aujourd'hui bien d'autres professions que celle de dirigeant d'entreprise où les rémunérations, en valeur absolue, peuvent être considérées comme tout aussi indécentes.

**▶ A quelles catégories professionnelles pensez-vous ?**

Je pense notamment à certains sportifs de haut niveau, professeurs de médecine ou

animateurs télé. Au-delà de ce constat, je le répète, un système tel que celui des stock options défiscalisées me paraît clairement inacceptable. Pour les bonus, parachutes dorés etc., il faut un véritable code de déontologie. Evidemment, je suis très à l'aise pour dire cela puisque dans la peau d'un dirigeant de PME. Mais je considère les cas évoqués dans les médias comme des cas d'espèces.

**▶ Est-ce que le décret d'application pris par le gouvernement vous paraît une réponse adaptée ?**

Cela me paraît partiellement adapté dans le contexte de crise que nous connaissons. Mais à mon avis, il faut raisonner au-delà, par une réglementation. Une fiscalité très sévère sur les "extras" que nous venons d'évoquer, je dirais même dissuasive, me paraît nécessaire. S'il est difficile de régler le problème en interdisant, je suis convaincu qu'il est facile de le régler par cette voie-là.

**▶ Les séquestrations de patrons se multiplient en France. Pensez-vous, comme certains observateurs, que les conflits sociaux se soient particulièrement radicalisés ces derniers temps ? La crise jouerait-elle le rôle de révélateur d'un fossé grandissant entre patrons et salariés ?**

Je ne crois pas. Les exemples de ce durcissement ne sont pas le reflet pour moi d'une situation générale, même s'ils traduisent une exaspération compréhensible et néan-

moins condamnable dès lors qu'elle prend la forme de la violence. Ces comportements extrêmes sont toujours observables dans le même contexte : celui où, simultanément, sont annoncés des profits mirobolants et des licenciements massifs.

**▶ La Corse vous semble-t-elle à l'abri d'un tel durcissement des conflits ?**

Elle a prouvé dans l'histoire qu'elle ne l'était pas. Cependant, il n'est aucun élément objectif pour prouver que nous nous trouvons aujourd'hui en terrain favorable à une telle radicalisation. La comparaison avec la Guadeloupe et ce qui s'y est produit ces derniers temps, par exemple, ne tient pas. On peut aussi évoquer l'arrivée des Leclerc en Corse qui, comme chacun sait, a provoqué une baisse effective des prix. Il serait totalement suicidaire que certains incendiaires s'amusaient à allumer des mèches.

**▶ La spécificité du patronat insulaire et les rapports entre patrons et salariés qu'elle suppose nous protègent-ils ?**

Il est évident qu'en Corse nous fonctionnons essentiellement sur un actionariat ancien, familial et souvent personnalisé. Rappelons que la Corse est la seule région de France où aucune entreprise n'est cotée en bourse ! Parallèlement, nous sommes dans une situation particulière, marquée par la proximité, avec des barrières sociales spécifiques. Dans un tel contexte, les conflits peuvent se régler différemment, mais dans ce que j'observe, il n'y a pas aujourd'hui de conflit majeur.

# Crise économique : la



*Selon Pierre Pascallon, professeur agrégé de sciences économiques à la faculté de Clermont Ferrand et collaborateur régulier de L'Informateur Corse Nouvelle, avec la crise économique, nous sommes entrés dans la phase descendante d'un 5<sup>ème</sup> cycle long dit Kondratieff. Les explications d'un spécialiste.*

Les Economistes (J. Schumpeter) mais aussi les historiens (Braudel) attachent la plus grande importance aux mouvements longs Kondratieff (du nom de l'économiste russe auquel on attribue désormais la paternité des cycles). A leurs yeux en effet, la dynamique longue du système capitaliste industriel s'organiserait autour de ces ondes d'une durée moyenne de 40 à 60 ans, avec des phases récurrentes et alternées de 25 ans environ : d'abord une phase ascendante, une phase de hausse, la phase "A" ; puis une phase descendante, une phase de baisse, la phase "B". Il y a là, si l'on ose dire, pour ces auteurs, le sentier "normal" et "obligé" du système capitaliste industriel dont l'évolution dans la période contemporaine (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle) aurait ainsi été scandée par 4 cycles longs à ce jour terminés (cf. tableau n° 1). Il n'est sans doute pas inutile pour convaincre si besoin est de la validité de cette interprétation de la dynamique contemporaine en termes de **cycles longs Kondratieff**, de retenir - à partir du tableau n°1 - que les deux plus grandes dépressions du XIX<sup>ème</sup> siècle (la grande dépression des années 1870) et du XX<sup>ème</sup> siècle (la grande dépression des années 1930) se situent bien respectivement dans la phase descendante du 2<sup>ème</sup> cycle long et du 3<sup>ème</sup> cycle long. Par ailleurs, la véracité de ce mouvement par excellence du capitalisme dans le temps long est particulièrement avérée sur le **dernier cycle long Kondratieff** à ce jour écoulé, à savoir le **4<sup>ème</sup> cycle long Kondratieff** : avec sa phase ascendante, la **phase "A"**, couvrant la grande croissance de l'après-guerre, les "30 glo-

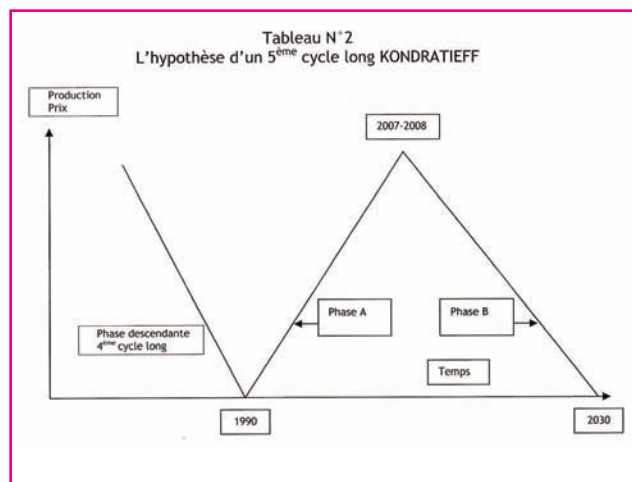
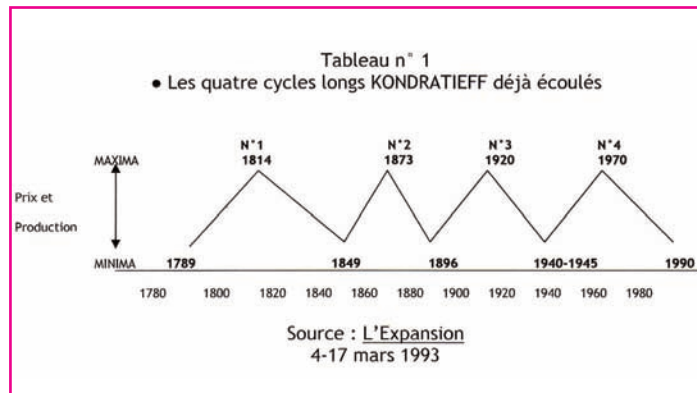
rieuses", les "miracles économiques" et sa phase descendante, la **phase "B"** autour de ce qu'on convient volontiers d'appeler dans la littérature sur les faits économiques contemporains la "2<sup>ème</sup> grande crise du XX<sup>ème</sup> siècle" (décennies 1970-1980). On propose d'interpréter l'évolution de l'activité de nos pays aujourd'hui dans le cadre d'un nouveau **cycle long Kondratieff**, le **cinquième cycle long Kondratieff** (cf. tableau n°2).

1990-2007. C'est la période désormais volontiers qualifiée de "2<sup>ème</sup> grande croissance du XX<sup>ème</sup> siècle" sous l'impulsion des **Etats-Unis** exerçant à plein leur *leadership* mondial dans le cadre du triomphe de la globalisation libérale. Cette grande croissance a épousé **outre Atlantique** - sous les deux mandats **Clinton** - le modèle de la "nouvelle économie" reposant particulièrement sur la production et la diffusion des "nouvelles technologies de l'information et de la communication" (**NTIC**). On a eu ainsi aux

**Etats-Unis** une expansion économique record qui a duré (et c'est sans précédent pour ce pays, même durant les années 60) cent vingt mois d'affilée dans les années 90, suivie (de novembre 2001 à décembre 2007) d'une nouvelle phase d'essor de l'activité qui devait durer soixante treize mois de suite.

La crise *stricto sensu* dans cette perspective de **5<sup>ème</sup> cycle long Kondratieff** est le moment, la phase courte très aigüe de rupture, de retournement, ce que les anglo-saxons appellent les "zones" ou "points de retournement". Nous venons de vivre cette crise *stricto sensu* d'une violence sans équivalent historique en 2007-2008, avec le sentiment que le capitalisme a été dans ce cadre en septembre-octobre 2008 "K. O." debout, à deux doigts du néant.

Nous sommes rentrés - avec la mise en cause du capitalisme financier mondialisé sous hégémonie américaine - dans la phase descendante de ce **5<sup>ème</sup> cycle long Kondratieff**, phase qui pourrait (qui devrait ?) se prolonger durant une vingtaine d'années - disons de 2010 à 2030, c'est-à-dire une longue et difficile période transitoire marquée tout à la fois par le ralentissement de l'activité mondiale et le désordre mondial.



La phase ascendante, la **phase "A"** de ce **5<sup>ème</sup> cycle long**, a couru sur la période



# phase d'un cycle



## Une longue et difficile période transitoire marquée par le ralentissement de l'activité mondiale ?

Il y a tout lieu de penser en effet que la période 2010-2030 sera une période de contraction économique, d'activité médiocre et basse, dans l'esprit de ce qui s'est passé au Japon dans la décennie 90 – début de la décennie 2000. Vision trop pessimiste, objecteront certains ? Et pourtant qui ne voit que le modèle de croissance fondé sur la montée de l'endettement privé, le crédit en cascade - ce commerce du vent et de ses cyclones - est fini pour longtemps dans nos pays occidentaux. Et que la croissance par endettement infini des Etats que certains voudraient lui substituer est malheureusement impossible, les thérapeutiques inter-

ventionnistes keynésiennes ne pouvant se soustraire aux contraintes de financement de la dette publique sur les marchés.

## Une longue et difficile période transitoire marquée par le désordre mondial ?

### ► avec des désordres géo-stratégiques

Les bouleversements de rapports de force vont se poursuivre. C'est dire que suite à l'accélération du déclin relatif de l'hyperpuissance américaine, de la poursuite de la montée en puissance des nations émergentes –confirmation et accroissement du transfert de puissance vers l'Asie en particulier-, on va se retrouver de plus en plus demain dans un monde "uni-multipolaire" ; mieux, un monde "polycentrique", dispersé,

hétérogène, volatile, instable, un monde turbulent, en ébullition, en tensions, voire pour certains chaotique.

### ► avec des désordres géo-économiques

Les temps étant difficiles et poussant chaque pays dans un mouvement de rétraction à regarder d'abord ses intérêts, on peut craindre que nous ayons dans cette période transitoire un monde en guerre commerciale, monétaire, économique, avec une rude compétition entre les nations et les capitalismes d'Etat tentés de prendre des mesures défensives d'inspiration protectionniste pour donner davantage de succès à leurs thérapeutiques interventionnistes internes keynésiennes.

## VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D'UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE<sup>(1)</sup>



### Renault Kangoo Express compact 1.6 90 ch

**7500€<sup>(2)</sup>** HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

**-1000€<sup>(3)</sup>** si votre  
véhicule a + de 10 ans

[www.entreprises.renault.fr](http://www.entreprises.renault.fr)

**RENAULT N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES : EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT<sup>(4)</sup>**  
(1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Kangoo Express compact 1.6 90 ch à 7 500 € HT incluant la remise Renault de 2 200 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 10 700 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4 % de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.

### DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)



## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 25 MARS

### PROCÈS COLONNA

Après l'audition des derniers témoins dont **Paul Donzella** et **Sylvie Cortesi** (qui ont confirmé l'alibi d'**Yvan Colonna** au moment de l'attaque de la gendarmerie de **Pietrosella**), place au réquisitoire des 7 avocats de la partie civile qui fustigent "la lâcheté" d'**Yvan Colonna** ne laissant aucune place à "quelque doute que ce soit sur la culpabilité" de celui-ci. Parallèlement, en **Corse** et au lendemain d'une grande réunion publique au **centre culturel de Porto-Vecchio** animée par **Christine Colonna** et **Gilles Simeoni**, les barreaux d'**Ajaccio** et **Bastia** apportent par voie de presse leur soutien aux avocats de la défense menacés de possibles poursuites, tandis que les revendications de nombre d'élus des communes de l'île en demande d'un procès équitable se multiplient, répondant notamment à l'appel d'**A Federazione di l'eletti nazionalisti, ecولوجisti è progressisti**.

### Garde à vue d'un ancien gendarme de Corse

Deuxième jour de garde à vue pour un officier de gendarmerie du **Var**, **François Levan**, auditionné par l'**Inspection technique de la Gendarmerie Nationale** et pouvant être impliqué dans une affaire ayant eu lieu lorsqu'il était en poste en **Corse**. L'information judiciaire concernerait plusieurs chefs : "transgression du secret de l'enquête ou de l'instruction au bénéfice de personnes impliquées", "arrestation et séquestration arbitraires dans un dossier de stupéfiants", "fuites dans des dossiers de stupéfiants". L'homme, qui nie les faits, sera déféré devant le juge bastiais le samedi suivant, puis mis en examen et écroué sur le continent. On apprendra quelques jours plus tard qu'il aurait violé le secret de l'instruction en informant l'un des racketteurs présumés du déroulement des investigations qu'il conduisait dans le cadre de l'affaire d'extorsion de fonds sur la personne de **Lucien Benvenuti**, restaurateur à **Saint Florent**, affaire qui avait fait grand bruit en juin 2007. Par ailleurs, cet officier aurait également participé, toujours en **Corse**, à un enlèvement et au détournement de plusieurs kilos de résine de cannabis saisis dans le cadre de plusieurs enquêtes.

### Leclerc et la guerre des prix

**Michel-Edouard Leclerc**, à la tête d'une société de grande distribution qui pèse 31 milliards d'euros, emploie 91 000 personnes et vient d'ouvrir à la Réunion, en plein conflit social, pas moins de 15 centres, dresse en personne un premier bilan pour la **Corse** : trois mois après l'implantation dans l'île de 9 de ses enseignes, l'écart des prix entre **Corse** et **Continent** serait tombé de +12 à +2 %, les 9 magasins concernés ayant enregistré une hausse de 15 à 42% de leur activité (ce dernier chiffre s'appliquant au **Leclerc de Bastia**).

### La Commission Tchernobyl stigmatisée

Le **docteur Fauconnier** et le journaliste **Jean-Charles Chatard** qui avaient quitté la **Commission Tchernobyl de l'Assemblée de Corse** en 2008 remontent au créneau, remettant en cause l'avancement de ce dossier sanitaire et demandant des comptes aux élus territoriaux. Selon eux, l'annonce d'un appel d'offres pour une étude épidémiologique est un écran de fumée.

### Calvi : non à une recyclerie

Les riverains de **Campu-Longu-Cantone** bloquent le rond-point de **Calenzana** pour protester contre le projet d'implantation d'une recyclerie à quelques mètres du centre de santé **Acqua Vital**. Une révision du **POS de Calvi** permettant cette implantation sera votée lors d'une réunion houleuse du **Conseil Municipal**.



JEUDI 26 MARS

### PROCÈS COLONNA

Au nom du "symbole", les avocats Agénéraux, **Jean-Claude Kross** et **Christophe Tessier**, requièrent la réclusion à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de 22 ans, répétant qu'il est temps "d'arrêter d'ériger **Yvan Colonna** en martyre" et dénonçant la "stratégie de rupture de la défense" comme "un écran de fumée" visant à dissimuler les éléments de preuve.

### Les raisins de la colère



Les viticulteurs et acteurs de la filière viticole de **Corse** livrent aux médias insulaires leurs inquiétudes concernant la directive européenne du 27 janvier autorisant le coupage pour la fabrication du vin rosé de table (directive qui devrait être votée le 27 avril et à laquelle **Michel Barnier** s'est finalement engagé à mettre un veto). En **Corse**, sur les 400 000 hectolitres de vin produits chaque année, le rosé en représente 55%. Exclusivement fait avec du raisin noir, il est par ailleurs produit par huit des neuf **AOC** insulaires.

Info ++

### JEAN-FRANÇOIS BACARELLI AUX EUROPÉENNES

Jeudi 26 mars : le représentant en Corse du **Mouvement Ecologique Indépendant** fait savoir qu'il sera candidat aux élections européennes de juin sur la liste de la région sud-est conduite par **Francis Lalanne** et intitulée "**Alliance Ecologiste Indépendante**" (regroupant le **MEI**, **Génération Ecologie** et la **France en action**). Il y occupera la troisième position.





# MANIFESTATION À AJACCIO

SAMEDI 28 MARS

Environ 5000 personnes défilent dans les rues de Bastia, répondant à l'appel du **Comité de soutien à Yvan Colonna**. A cette manifestation, qui se déroule dans le calme, feront suite des échauffourées entre une centaine de jeunes et les forces de police postées devant la **Préfecture**, mais sans conséquences graves.

DIMANCHE 29 MARS

## Blessure par balle

Un homme blessé par balle est déposé à la **clinique de l'Ospedale** à Porto-Vecchio. Une enquête est ouverte pour déterminer s'il s'agit d'un accident ou d'un règlement de comptes, cette seconde hypothèse apparaissant *a priori*, selon le Procureur de la République, peu vraisemblable.

LUNDI 30 MARS

## PROCÈS COLONNA

En Corse, les manifestations de lycéens organisées dans les principales villes de l'île en réaction au verdict du procès **Colonna** dégénèrent tout particulièrement à Bastia avec deux interpellations et un blessé grave admis dans le coma à l'**Hôpital de Falconaja** avec une double fracture à la mâchoire, un oedème cérébral et une infection pulmonaire. Les parents de ce jeune de 14 ans atteint au visage par une grenade lacrymogène tirée à moins de dix mètres par un **CRS**, décident de porter plainte. Une enquête sera ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'incident.

## Mobilisation de la FDSEA de Haute-Corse

Après avoir manifesté le matin devant la **Préfecture** aux côtés de la **Commission anti-répression de Corsica Libera**, des représentants de la **FDSEA** occupent les locaux de la **DDA** à Bastia pour demander la libération de **Cédric Courbey**, agriculteur entendu par la **gendarmerie de Borgo** pour une douille retrouvée chez lui alors qu'il venait d'être mis hors de cause dans une affaire d'attentat.

MARDI 31 MARS

## PROCÈS COLONNA

Après un entretien avec le premier **Président de la Cour d'Appel de Paris**, **Didier Wacogne** est déchargé de toute présidence de cour d'assises spéciales à compter de septembre 2009. Une décision qui, pour la **Défense de Colonna**, apparaît clairement comme une sanction, le magistrat jouant selon celle-ci, le rôle de "fusible".

## Mort du pilote de rallye Jean-Michel Pietri

Le prometteur jeune coureur automobile perd la vie dans une sortie de route lors d'essais menés avec sa nouvelle **Renaul Clio**. Son copilote, blessé, sera évacué vers l'hôpital d'Ajaccio.

## Voitures incendiées à Ile Rousse

Bilan de cette mise à feu apparemment d'origine criminelle : quatre voitures et un bateau endommagés, huit véhicules totalement détruits, dont deux appartenant à la **Communauté de Communes du bassin de vie de l'île Rousse**, 40.000 € de préjudice.

## Grève des avoués

Les **avoués de Corse** prennent part au mouvement national décrété pour deux jours face aux suppressions d'emplois annoncées.

VENDREDI 27 MARS

## PROCÈS COLONNA

Les 9 magistrats se retirent vers 11h30 pour traiter les 34 questions dont les réponses vont décider du sort d'**Yvan Colonna**. Le verdict est rendu vers 19h30 : ce sera la peine maximale assortie d'une période de sûreté de 22 ans. Les avocats de la défense, bien que peu surpris, accusent le coup. **Maître Lemaire** déclare quant à lui que si l'on ne peut se réjouir de voir ainsi condamner un homme, on ne peut oublier qu'un Préfet a été tué dans les conditions que l'on sait. En Corse, les réactions à chaud, jusque dans les rangs de l'**UMP**, laissent entrevoir, au-delà de tout jugement de fond sur la culpabilité ou pas d'un homme, des interrogations quant à la conduite du procès. **Jean-Guy Talamoni** demandera la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Pour **Maître Sollacaro**, l'affaire **Yvan Colonna** ne fait que commencer. Un pourvoi en cassation est annoncé qui sera déposé le mardi suivant.

## Pollution sur le port de Bastia

A l'instar de la **Direction Départementale des Affaires Maritimes**, la **municipalité de Bastia** prend un arrêté pour interdire les activités nautiques et de pêche dans le port de Bastia pollué par des bactéries. Origine supposée de cette pollution : une rupture de canalisation ayant conduit jusque-là les eaux usées.



# Mathilda May et Pascal Légitimus

Sur les planches de la Cité du Sel

Le samedi 11 avril, le centre culturel de Porto-Vecchio propose « Plus si affinités », une pièce avec Mathilda May et Pascal Légitimus qui traite de la rencontre amoureuse, irrationnelle, mystérieuse, inattendue.

La rencontre improbable est d'abord celle de ces deux acteurs aux parcours pourtant très différents et qui ont décidé de monter ensemble ce spectacle écrit par Mathilda May et très vite enrichi d'une autre rencontre, celle de Gil Galliot, le metteur en scène. Le résultat est un florilège totalement déjanté sur les déclinaisons à l'infini d'un thème choisi : du Speed Dating en sept minutes à la rencontre dite du « Mauvais Timing » des années après, du coup de foudre à la rencontre ratée... Tout y passe : le dialogue confus entre ces deux langues étrangères des sexes dits « opposés » ; l'étude scientifique en direct live des mécanismes biologiques de la rencontre ; les mythes du Prince Charmant et de la Femme Idéale... Les lieux de rencontre sont également passés en revue : le

bureau, la cité, l'avion, la rue, la boîte de nuit... Tout comme les outils de la rencontre : internet, SMS... Mathilda May et Pascal Légitimus vont jouer, à eux deux, plus d'une quarantaine de personnages. Une galerie de portraits où chacun cherche/trouve l'Autre sans le savoir, sans le prévoir, sans s'en apercevoir et parfois même sans le voir... Plus si affinités est une pure Comédie « à Tiroirs » qui se veut spectacle total puisque s'y entremêlent musique, chansons et chorégraphies. Mais c'est aussi un joli retour sur la vie. Si en France plus de sept millions de personnes cherchent l'âme sœur, trois femmes sur dix vivent seules et un Français sur 7 est célibataire. Chez les plus de dix huit ans une personne sur trois vit seule et chez les 30/60 c'est une sur quatre. Si les sites de



rencontre explosent sur Internet. C'est qu'il semble que chacun d'entre nous soit en quête de cet Autre à rencontrer pour satisfaire au seul désir d'aimer et d'être aimé. Alors entre appétit sexuel et amour rêvé mieux vaut rire que pleurer !



## LA PEINTURE À AJACCIO DE 1900 À 1950

Conférence le 7 avril au Palais des Congrès

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville d'Ajaccio propose une conférence inédite de l'historien de l'art Pierre-Claude Giansily, le 7 avril prochain au Palais des Congrès d'Ajaccio. Il y sera question de la peinture à Ajaccio de 1900 à 1950.

Selon le conférencier, « La peinture à Ajaccio au cours de la première moitié du XIXe siècle présente plusieurs aspects : le travail des peintres de l'Ecole d'Ajaccio et la présence de nombreux artistes venus en Corse et dans la Cité Impériale mais aussi l'évolution des goûts du public et la création de la galerie Bassoul, au 8 cours Grandval. Le talent de François Corbellini (1863-1943),

Jacques Martin Capponi (1865-1936), Jean-Baptiste Bassoul (1875-1934), Léon-Charles Cannicconi (1879-1957), Lucien Peri (1880-1948), Jean Canavaggio (1884-1941) et Dominique Frassati (1896-1947) sera largement illustré par quelques unes de leurs meilleures œuvres. D'autres artistes ajacciens seront également évoqués comme Brod, Corizzi, Peyrot, Gini, Monera, Martinetti, Vianigalli, Riffard. « Ces artistes appartiennent à un courant qui a toute sa place dans la définition de l'identité corse telle qu'elle est conçue, avec ses diversités au cours de cette période des années 1900-1950, poursuit le conférencier. Cette Ecole d'Ajaccio appartient bien évidemment à l'Ecole Corse de peinture des XIXe et XXe siècles qui a prouvé sa qualité et sa vigueur. Les peintres qui la composent ont une place particulière car ils ont su montrer une Corse authentique et mystérieuse, belle et attachante avec des accents jamais imités ou égalés. Ils représentent bien ce courant d'un réalisme régional fondé sur les valeurs traditionnelles. Ils ont créé un courant qui apparaît comme une prise de conscience artistique nouvelle, la solidarité se substituant à l'individualisme, pendant que chacun garde son style et son répertoire. Il s'agit également de porter un regard sur les artistes présents à Ajaccio comme Chocarne-Moreau Cossard, Bonamici, Jean Chièze, André Strauss, Dieulafé ou Auguste Bouchet. Certains d'entre eux ont participé à la diffusion d'une image artistique de la Corse aux Salons parisiens et dans les numéros de La Corse touristique, animée par François Pietri et publiée de 1924 à 1934. Au début des années 1900, Ajaccio manque de lieux d'exposition pour les artistes. Jean-Baptiste Bassoul va créer en 1913 la galerie de peinture par une extension du magasin de vente de papiers peints et papiers vitraux, de matériel d'artistes et de dessinateurs, et d'encadrements. Dans le monde culturel de la ville, la galerie est le lieu où la création artistique en peinture peut s'exprimer et constitue ainsi une des preuves de la vivacité intellectuelle et artistique qui existe en Corse dans les années 1920-1930. Bassoul a initié une émulation avec sa galerie, lieu de rencontre et d'échanges avec d'autres artistes, favorisant une prise de conscience artistique qui n'existait pas jusqu'alors. Cette galerie a aussi atteint une certaine notoriété en Corse et à l'extérieur. »





# Demain la Corse à Bastia

«**Nous entendons nous appuyer sur le dynamisme bastiais**»

Le think tank Demain la Corse était à nouveau dans les murs bastiais les 23 et 24 mars derniers. Ce laboratoire d'idées, qui s'oriente de plus en plus vers l'action, entend accentuer sa présence sur le terrain. Son Président, Jean-François Battini, rappelle volontiers que si la création de Demain la Corse a eu lieu à Ajaccio, l'ambition du groupe est clairement régionale et que son projet pour la Corse (en cours d'élaboration) se fera avec la participation de tous.



## CETTE UNION QUI FAIT LA FORCE

Demain la Corse est venu plusieurs fois en Haute-Corse, visitant l'entreprise Solaria Systems basée à Montesoru, le Centre des arts du feu Prumitei installé à Francardo, ou encore le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement situé à Corte. Le think tank a par ailleurs donné un premier rendez-vous aux citoyens bastiais, le 11 février dernier, avant de rencontrer, ce 23 mars, un groupe plus élargi dans les locaux de l'hôtel Best Western. Le lendemain, il organisait une rencontre à dominante économique, toujours Chez Walter, avec une dizaine de chefs d'entreprise de la région. « L'idée est clairement de mettre Bastia au cœur du projet et de faire bénéficier l'ensemble de la Corse du dynamisme économique bastiais, explique Jean-François Battini. L'axe central du projet pour la Corse que nous sommes en train d'élaborer est la pleine insertion de la Corse dans son environnement méditerranéen et dans le projet d'Union pour la Méditerranée. Bastia, qui paraît être clairement précurseur en ce domaine, pourrait constituer l'un des fers de lance de ce nouvel axe de développement, notamment au travers de sa relation avec l'Italie. » L'optique du think tank est clairement celle du rassemblement. « Il faut mettre fin aux divisions insulaires qui nous pénalisent tant, affirme encore Jean-François Battini, faire travailler la Corse et les Corses ensemble : Corses de l'île et Corses de la diaspora, citoyens de Haute-Corse et citoyens de Corse du sud, Ajacciens et Bastiais. Il est nécessaire que chacun s'appuie sur la réussite de l'autre au lieu d'essayer de la contrecarrer. » Demain la Corse, qui recrute donc à présent en Haute-Corse, après avoir intégré en son sein des membres de la diaspora, n'est pas un cercle fermé ni un simple regroupement d'experts : « Nous invitons à nous rejoindre tous les citoyens de bonne volonté, qu'ils soient corses de l'île ou de la diaspora, corses d'origine ou corses d'adoption. »

## UNE CANDIDATURE TERRITORIALE ?

Se voulant représentatif de la diversité insulaire, que ce soit au niveau des origines géographiques, socio-professionnelles ou encore politiques, Demain la Corse entend s'inscrire dans le débat public insulaire avec, en perspective, les prochaines élections territoriales, et ainsi

« contribuer à faire bouger les lignes dans une île qui a besoin de mouvement ». « La question de la présence du mouvement aux élections, souligne le Président, est de plus en plus posée, sur le mode « à quoi servira tout ce que vous faites si vous ne portez pas vous mêmes vos idées devant l'opinion publique et si vous ne lancez pas dans la joute électorale ? ». Pour Jean-François Battini, le débat ne peut donc être posé qu'en ces termes : « Beaucoup sont candidats et il est effectivement très facile de s'auto-proclamer candidat. Mais la question est : pour quoi faire ? La quête de strapontins électoraux ne nous intéresse pas. Faisons d'abord la preuve que nous sommes capables d'élaborer un bon projet pour la Corse. Nos équipes y travaillent actuellement d'arrache-pied. Portons ce projet devant l'opinion, débattons avec elle et le moment venu, s'il y a lieu et s'il y a une vraie osmose avec les citoyens, le groupe décidera collectivement de la démarche à suivre. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui... ». Le projet de Demain la Corse devrait être finalisé au début de l'été. A suivre...

**SYNDICAP**  
**IMMOBILIER**

Avec mon Syndic,  
La Gestion de ma copro,  
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA  
**Tél : (33) 04 95 31 48 08**

## “Un dîner presque parfait” recrute à Bastia



Qui ne connaît pas l'émission diffusée chaque jour sur **M6** à 18h00 qui met en lice 5 candidats habitant la même ville dans une épreuve de cuisine et de convivialité, chacun recevant les autres à tour de rôle pour leur faire partager un repas fait maison? A la fin de la semaine, le gagnant désigné par ses acolytes et noté à la fois sur son art culinaire, l'ambiance qu'il a su distiller et la table qu'il a su dresser, remporte 1000 €. Cette émission, qui connaît un grand succès fait

aujourd'hui escale à **Bastia**. Pour y participer, il suffit d'habiter **Bastia** ou sa périphérie (maximum 15 km) et de contacter le **01.41.92.57.82** ou encore de passer par l'email [dinercorse@gmail.com](mailto:dinercorse@gmail.com). Attention la sélection va très vite : le casting n'est ouvert que jusqu'au 17 avril dernier délai et le tournage est prévu du 11 au 15 mai 2009. Mais les responsables de l'émission l'assurent : toutes les candidatures les intéressent. A noter : chaque repas concocté est défrayé à hauteur de 100 €.

### COLLECTIVITÉS

## Site web de la CTC Un modèle à suivre



Le site Internet de la **Collectivité Territoriale de Corse** ([www.corse.fr](http://www.corse.fr)) vient d'être primé par le cabinet d'études «**Secteur Public**» à l'issue de son enquête nationale annuelle sur l'évaluation de l'accessibilité en ligne des données publiques. Sur 494 sites web de collectivités territoriales évalués, le site de la **CTC** arrive en tête dans la catégorie «**Conseil Régional**» avec la note de 5/7. Les sites ont été analysés selon les critères suivants : données budgétaires (budget primitif), données décisionnelles (délibérations, ordre du jour et calendrier des sessions), données organisationnelles (organigramme) et données relatives aux marchés publics. Pour en savoir plus : [www.secteurpublic.fr](http://www.secteurpublic.fr)

### Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel Corsopar

Siège social 1 avenue Napoléon III Ajaccio

Mesdames et messieurs les sociétaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la caisse locale qui se tiendra le 20 avril à 8h au siège social de la caisse locale :

8h début émargement

8h 15 début de l'assemblée générale

#### Ordre du jour

Présentation du rapport de gestion de la commission de gestion provisoire

Lecture du bilan et du compte de résultat

Présentation du rapport du CAC sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 12 2008

Approbation du bilan et des comptes annuels l'exercice clos au 31 12 2008

Validation des mouvements du capital social

Fixation de la rémunération des parts sociales

Affectation du résultat de l'exercice

Quitus aux membres de la CGP

Questions diverses

Pouvoirs pour les formalités légales

Dans la mesure où cette assemblée ne pourrait se tenir faute de quorum, les sociétaires sont informés qu'une nouvelle assemblée se tiendra au même lieu et sur le même ordre du jour à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Les textes des résolutions et les documents sociaux ainsi que des formulaires de pouvoir seront tenus à la disposition des sociétaires au siège social.

Seuls les sociétaires et les représentants des personnes morales sociétaires pourront avoir accès à la salle de réunion.

Le Président de la CGP de la Caisse locale Corsopar  
Michel CLAVE

Annonce Légale

### Future AOC fromages corses

La **chambre régionale d'Agriculture** poursuit la route qui devrait la mener à une certification pour les fromages insulaires. Elle a fait escale, le 25 mars dernier, avant **Sagone**, à **Afa** pour rencontrer les professionnels à qui un questionnaire écrit a déjà été envoyé dont les réponses serviront à l'établissement d'une charte.

### Fête de l'Olive Nouvelle

La **Festa di l'olivju novu**, qui s'est tenu le week-end des 28 et 29 mars à **Ste Lucie de Tallano** a été l'occasion d'une signature de convention entre la **Fédération des foires et routes rurales, agricoles et artisanales de Corse (Ffrraac)** et la **Chambre d'Agriculture de Corse du Sud**, dans le cadre d'une démarche de labellisation et de contrôle qualité.

### 14<sup>ème</sup> journée "Job été" au CRIJ



**2060** offres d'emploi estivales dont 307 en **Corse** ont été mises à disposition de jeunes demandeurs insulaires lors de la **14<sup>ème</sup> journée « Job été »** organisée par le **CRIJ de Corse**, en partenariat avec le **Pôle emploi**.

### RDV bastiais de l'Habitat Durable

Vous habitez le **Centre Ancien de Bastia** ? Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie ? Vous pensez réaliser des travaux dans votre logement ? Ces 3 et 4 avril, dans le cadre de l'opération programmée d'**amélioration de l'Habitat de Bastia**, des professionnels (**EDF/GDF, Chambre des Métiers de Haute-Corse, Ville de Bastia** et équipe **OPAH, Petits Débrouillards**) vous accueillent sur la **place du marché de Bastia** pour vous conseiller gratuitement sur les aides dont vous pouvez bénéficier et les travaux types à réaliser. Renseignements au **04 95 55 95 29**. Horaires de l'opération : le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 18h.



21

Maître Marthe POGGI, Notaire agissant en qualité de membre de la Société

## Marthe POGGI

### Notaire Associé

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 19 mars 2009 par Me Marthe Poggi, notaire à Bastia, enregistré à Bastia, le 24 mars 2009, bordereau 2009/364, case n°9, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : SCI MPF  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Capital** : Mille euros (1000 euros)  
**Siège** : Santa Maria di Lota (20200), Villa Ange Pierre

**Objet** : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

**Apports en numéraire** : 1000 euros  
**Gérance** : Mme Michèle Fratani, demeurant à Santa Maria di Lota, Villa Ange Pierre, est désignée en qualité de premier gérant

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

15

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 17 mars 2009, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractères suivants : DIRECT SOLAIRE ENERGIE

**Siège social** : 198, Route Nationale, 20221 Santa Maria Poggio

**Durée** : 99 ans

**Gérance** : GROUPE MONTE CINTO, représentée par Mr MADELAINE Patrice, 198 route Nationale 20221 Santa Maria Poggio

**Capital** : 10.000 euros

**Objet** : La société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'Étranger : Achats, Vente, Négoce, Installations de matériels d'énergies renouvelables, le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location - gérance de tous biens et autres droits.

La conception, les études, la commercialisation, la pose en sous-traitance de tout type de dispositifs utilisant les énergies renouvelables. L'activité d'enseignement et de formation. L'achat et la vente, l'importation et l'exportation, de tout bien meuble ou immeuble. Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce de Bastia.

17

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée **IMMOBILIERE MARE E MONTI**.

**Forme** : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**Siège** : Porto-Vecchio (20137), Lieu-dit Arutoll, Route de l'Ospedale

**Objet** : L'exploitation d'une résidence touristique saisonnière. L'accueil des clients et diverses prestations parahôtelières. L'activité de loueur en meublé professionnel. La prise à bail commercial ou tout autre type de convention d'immeubles à caractère d'habitation saisonnière et touristique.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Michel Vernat, demeurant, 3, rue du Quai Vabres l'Abbaye, 12400 St Afrique

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 26.03.2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : MAEVI

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Siège** : Maison Près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia

**Objet** : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1200 euros

**Gérance** : Monsieur Stéphane Jean-Pierre Magnan, demeurant Lieu-dit Petra Rossa, 20167 Péri ;

Monsieur Eric, Joseph, Louis Lucchini, demeurant, Lotissement Domaine de Tamarone, Ficabruna, Lot n°1, 20620 Biguglia

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

39

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : MARCO PLAGÉ

**Siège** : Paese Fiuridu, Route de Pietramaggiore, Calvi (20260)

**Objet** : Restauration traditionnelle ou rapide, pizzeria, grill, bar, snack, brasserie, glacier, plagiste, location de matériel de plage, débit de boissons avec licence de IV catégorie et toutes activités annexes ou complémentaires ;

- Et plus généralement, toute activité rattachée à la fabrication et la vente de denrées alimentaires ou accessoires, à consommer sur place ou à emporter ;

**Durée** : 50 années

**Capital** : 3000 euros

**Gérance** : Monsieur Levy Serge, demeurant, Paese Fiuridu, Bât. B, 20260 Calvi

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

27

### Les Zouzous

Société Civile  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège : Lotissement Neri  
Les 7 Ponts - Route d'Alata  
20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, le 23 mars 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : Les Zouzous

**Forme** : Société Civile

**Siège** : Lotissement Neri, Les 7 Ponts, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

**Objet** : L'acquisition d'un immeuble sis à Ajaccio (Corse du Sud), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Mme Marie-Christine Simone Poli, épouse Falcone, demeurant, Lotissement Néri, Les 7 Ponts, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

La gérance,

34

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 mars 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : BOUNIOT ET FRERE

**Siège** : Résidence Isolella, Bât. A, Route Impériale San Lorenzo, 20620 Biguglia

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**Durée** : 99 années

**Capital** : 100 euros

**Apports en numéraire** : 100 euros

**Gérance** : Monsieur Bouniot Daniel, demeurant Résidence Isolella, Bât. A, route Impériale, San Lorenzo, 20620 Biguglia

**Cession de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

46

### AVIS DE CONSTITUTION D'UNE EURL

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio, 20137, du 9 mars 2009, il a été constitué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CHEZ PIERRE

**Capital** : 200 euros

**Siège** : Quartier, Cippone, 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Objet** : La création, l'exploitation, l'achat, la vente de toutes activités liées à la restauration, le conseil en matière de préparation de plats. Toute activité hôtelière ou para hôtelière. La création, l'acquisition par achat, par adjudication par voie d'apports ou autrement, la location, la prise ou la mise en gérance libre de tous fonds similaires ;

La création, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de toutes marques ou de tous procédés de fabrication, ainsi que de tous brevets ou licences se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet principal de la société ;

L'acquisition, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise ou la location de tous locaux, terrains ou constructions, ainsi que tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social.

**Gérance** : Mademoiselle Marina Poli, née le 29 juin 1985 à Porto-Vecchio (Corse du Sud), domiciliée, Cippone, 20137 Porto-Vecchio, célibataire majeur, de nationalité française, a été désignée en qualité de gérant

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis et mention, Le gérant.

13

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 60 ans, de la SARL qui sera immatriculée au RCS d'AJACCIO, dénommée "PHARMACIE NERI", au capital de 50000 euros, dont le siège est fixé Chemin des Carditelli - Lieudit Mascaronne - 20129 Bastelicaccia, ayant pour objet social : l'activité de pharmacien d'officine, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie sise à Grosseto Prugna - 20128 Lieudit Porticcio et dont le gérant est Mme Marina ARDITTI épouse NERI dmt chemin des Carditelli - Lieudit Mascaronne - 20129 Bastelicaccia.

09

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : "CASINCA MATE-RIAUX"

**Siège** : Lieu-dit Angiolasca, 20215 Monte

**Objet** : Achat, ventes de tous matériaux de construction, la location de tous matériels de travaux publics et bâtiments

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Mme Marie-Laure Grimaldi, épouse Roncaglia, demeurant, Villa Saralexia, Chemin de Mucchitana, Lieu-dit Montecabana, à Ville di Pietrabugno (20200)

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

# JEAN-CLAUDE ANAF & ASSOCIE

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Nous tenons, par la présente à vous informer de la vente aux enchères publiques des actifs de la SAS LYON MAG, SA LYON MAG GROUPE et de la SARL LM DEVELOPPEMENT.

Le Vendredi 3 Avril 2009 à 9 heures 30  
Dans les locaux de l'Etude de Maître ANAF  
15, Place Jules Ferry - 69006 Lyon

Sur ordonnance du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 9 mars 2009  
Mandataire Judiciaire Maître SABOURIN.



**128 marques dont :** LYON MAG, SKI MAG, LYON BOUTIQUE, LYON QUARTIERS, LYON FEMMES, VUE DE LYON, VIP RHONE ALPES, LYON CINE MAG, LYON SENIORS, LYON BEBE, LYON ENFANTS, LYON DVD MAG.

- MARSEILLE MAG, LILLE MAG, NANTES MAG, GENEVE MAG, GRENOBLE MAG, SAINT-ETIENNE MAG, NICE MAG, BORDEAUX QUARTIERS.....

- 85 Noms de domaines.  
- **Les marques :** OBJECTIF RHONE ALPES : GRENOBLE - LYON - SAINT-ETIENNE  
- Mobilier de bureau, informatique, IMac, Scanner.....

**MISE A PRIX :** .....80.000 euros  
Détail des marques et domaines sur [www.anaf.com](http://www.anaf.com)

Enlèvement immédiat après la vente.  
**Renseignements :** Auprès d'Eric VIGNIER - 06 70 80 52 91  
Détail de la vente sur [www.anaf.com](http://www.anaf.com)

**Conditions de ventes :**  
Adjudication TTC, frais légaux en sus de 14.352 % TTC  
Pour montant supérieur à 500 euros fournir chèque certifié ou lettre accreditive  
(modèle de lettre sur simple demande au 04.72.83.20.20).

# LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

## ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier  
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

**JEUDI 14 MAI 2009 A 8 HEURES 30**

### Corse du Sud - Commune de SOLLACARO

Lieu-dit Chiappa, rue Alexandre Dumas, les parcelles cadastrées C 351 (1a 24), et 354 (2a 50), et la construction y édifiée, sur C 351 - soit une maison en pierre, au centre du village, d'un rez-de-chaussée (une seule pièce portant séjour, coin repas et coin cuisine, avec deux entrées = une côté rue, l'autre sur terrain - et escalier vers les étages), 1er étage (une chambre d'environ 18m<sup>2</sup>, couloir, salle d'eau-Wc), 2ème étage (2 chambres d'environ 9m<sup>2</sup> chacune, salle d'eau), et combles (1 pièce débarras) - Construction refaite à neuf - Terrasse d'environ 90m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée - En contrebas, la parcelle C 354 (potager).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance et au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

**MISE A PRIX :** ..... 25.000,00 Euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 30 mars 2009,  
Pour extrait



## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE-CORSE

Résidence "Barbesino" - Bâtiment B - Route Royale - 20600 Bastia  
Téléphone : 04 95 30 15 50 - Télécopie : 04 95 33 02 66  
Courriel : [services@ophlm2b.com](mailto:services@ophlm2b.com)

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Office Public de l'Habitat de la Haute-Corse,  
à l'attention de M. le Directeur Général  
**Correspondant :** Direction administrative  
Résidence "Barbesino", Bâtiment B, Route Royale,  
20600 Bastia  
Tél : 04-95-30-15-50, Fax : 04-95-33-02-66  
Courriel : [services@ophlm2b.com](mailto:services@ophlm2b.com)

**Objet du marché :** Entretien et dépannage des installations des ventilations mécaniques contrôlées dans divers groupes de l'OPH de la Haute-Corse

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** conformément à l'article 3 du règlement de la consultation.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

prix de la prestation : 60 % ;  
valeur technique : 40 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** mardi 28 avril 2009, avant 12 heures 00.

**Délai minimum de validité des offres :** le délai minimum de validité des offres est fixé au 1er juillet 2009, date de commencement du contrat d'entretien.

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** 2009 CS 06

**Date d'envoi du présent avis aux publications :** 31 mars 2009

## MAIRIE DE VILLE DI PIETRABUGNO

### OUVERTURE

### D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE A L'ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX

#### 1ère insertion.

Par arrêté n° ar-260309-83 en date du 26 mars 2009, le Maire de la Commune de Ville di Pietrabugno, a ouvert une enquête publique pour l'aliénation de deux chemins ruraux, au Lieu-dit "Astima", appartenant au Domaine privé de la commune de Ville di Pietrabugno et d'une superficie de 25m<sup>2</sup> pour le premier et de 52m<sup>2</sup> pour le second.

Ces chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public et ne sont plus entretenus. Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux précités, leur aliénation a été jugée nécessaire.

A cet effet, Monsieur MOMUS Jean-Pierre, domicilié, à 20200 Bastia, Route Supérieure de Cardo, a été désigné comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Ville di Pietrabugno, du vendredi 10 avril 2009 au vendredi 24 avril 2009, inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur siègera deux jours en Mairie de Ville di Pietrabugno, le vendredi 10 avril 2009, de 9 heures à 12 heures, et le vendredi 24 avril 2009 de 9 heures à 12 heures.

Le Maire,  
Jean BAGGIONI.

## COMMUNE DE FELCE

### AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

#### 2ème insertion.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de FELCE, du 09 mars 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant 29 jours, du 06 avril 2009 au 04 mai 2009 inclus.

Mademoiselle Marie Céline PIERRE, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

#### Pendant le délai susvisé :

\* Un dossier sera déposée à la Mairie de FELCE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de FELCE, lequel les annexera au registre

\* Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur les 06 avril 2009 et 04 mai 2009 de 09 heures à 12 heures, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.



01

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 1er avril 2009, M. Jean René Santoni, demeurant Lieu-dit Mulinacci, Route du Salario, 20000 Ajaccio, a vendu à : La SARL ALTUS CONSEIL, demeurant, Cours Prince Impérial, BP 50597, 20182 Ajaccio Cedex 2, un fonds de commerce de gestion de patrimoine, conseil en investissement, à l'enseigne "ALTUS CONSEIL", sis à Cours Prince Impérial, 20000 Ajaccio.  
**Moyennant le prix de :** 20.000 euros.  
 L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2009.  
 Les oppositions éventuelles seront reçues au siège de la Société.

Pour insertion,

08

### LOCORSICA HIGH TECH

SARL au capital de 200 euros  
 Siège : Résidence de l'Avenue Prince Impérial, Les Salines - 20090 Ajaccio  
 RCS Ajaccio : 504 330 945

Aux termes d'une décision en date du 24/03/2009, l'associé unique a décidé :  
 - d'étendre l'objet social aux activités de vente de prêt à porter, maroquinerie et accessoires et chaussures et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
 - de transférer le siège social du 4, Résidence San Angelo, 20090 Ajaccio, à **Résidence de l'Avenue Prince Impérial, Les Salines, 20090 Ajaccio**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La gérance

28

### CORSICALITE

SARL en liquidation  
 Siège : Maison du Parc 20600 Bastia  
 RCS : 2002 B 169

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'AGE, du 25 mars 2009, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
 Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

11

### CORSE TELESURVEILLANCE

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 85.000 euros  
 Siège : Lotissement Stiletto N°20 Ajaccio (Corse du Sud)  
 RCS Ajaccio : B 331 117 838

Suivant délibération en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 30 juin 2008, enregistrée à Ajaccio, RD, le 26 mars 2009, bordereau 2009/184, n°3, l'assemblée générale extraordinaire des associés a notamment décidé :  
 - d'augmenter le capital social de 1.153 euros, pour le porter à 85.000 euros, par voie de prélèvement d'une pareille somme sur le poste "Autres Réserves", d'incorporation directe de cette somme au capital.  
 - et de modifier corrélativement les articles 8 et 9 des statuts.

Pour avis, la gérance.

25

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porticcio du 01/04/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** L'AMBA  
**Siège :** Résidence Harmonie, Agosta Plage, 20166 Porticcio  
**Objet :** Bar, glacier, salon de thé, crêperie, pizzeria, restauration, piano-bar  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital :** 2000 euros  
**Gérance :** Monsieur Grégory Nicolas Antona, demeurant, Résidence Petinello, N°25, 20166 Pietrosella  
**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

10

### EURL CORSOLEIL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 10.000 euros  
 Siège : Lieu-dit Treperi 20217 Saint-Florent  
 RCS Bastia : 493 197 909 (06 B 468)

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 11 février 2009, l'associé unique a désigné en qualité de co-gérant M. Bernd Schappert, demeurant Am Kirchberg 3 à Schneckenhausen 67699 (Allemagne), à compter du 11 février 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011.  
 Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
M. Klaus Martin, Gérant.

35

### "LA PLACE"

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 10.000 euros  
 Siège : Immeuble Diamant II  
 Boulevard Lantivy - 20000 Ajaccio  
 RCS : 510 076 144

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2009 à Ajaccio, Monsieur Antoine Valère Bozzi, demeurant, 20166 Porticcio, Les Candilelli, immatriculé au RCS Ajaccio, sous le numéro 316 154 327 a donné en location gérance à la SARL LA PLACE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 510 076 144, dont le siège social est à Ajaccio, 20000, Boulevard Lantivy, Immeuble Diamant II, le fonds de commerce de piano bar débit de boissons, à l'enseigne "LA PLACE", pour une durée de trois années, à compter du 1er avril 2009 jusqu'au 31 mars 2012, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis,

31

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Folelli du 29 mars 2009, enregistré à RDI de Bastia le 30 mars 2009, case n°4, bordereau 2009/382, ext. 1013.  
 M. Battestini Marc, demeurant, Volpajola, 20290 Volpajola.  
**A vendu à :** M. Monteferrario David, demeurant, Borgo, Village, 20290 Borgo.  
 Un fonds de commerce de "Restaurant", à l'enseigne "U LINO", sis et exploité à Folelli, 20213 Penta di Casinca.  
 Moyennant le prix de 40.000 euros  
 L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2009.  
 Les oppositions éventuelles seront reçues au siège du fonds cédé.

Pour insertion,

26

### RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé portant résiliation amiable en date à Bastia du 26 mars 2009 :  
 - La location gérance du fonds de commerce de débit de boissons de IV catégorie, plus connu sous l'enseigne "LE SPORTING", sis et exploité à Centuri, Port de Centuri, consentie par acte sous seing privé en date à Centuri, du 20 mars 1991, enregistré à Bastia, le 26 mars 1991, folio 100, bordereau 131/3, par :  
 Mme Elisa Agostini née Ricci, demeurant à Camera Centuri (Haute-Corse), Veuve de Monsieur Agostini Jean Marie.  
**A :** La SARL Société d'Exploitation des Etablissements AGOSTINI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622 euros, dont le siège social est à Centuri (Haute-Corse), Port de Centuri, et immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 381 631 357.  
 Prendra fin à la date du 31 mars 2009.

Pour insertion,

16

### CINFUR

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 10.000 euros  
 RCS Ajaccio : 445 137 995

### TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 13 février 2009.  
 Les associés ont décidé de transférer le siège social de :  
 4, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio.  
**A :** c/d J. CHARLON, 6, Résidence Parc Belvédère, 20000 Ajaccio.  
 A compter du 1er mars 2009.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

23

### Cabinet de Maître Jean-Paul TRANI

Avocat au Barreau de Bastia  
 22, A rue César Campinchi - 20200 Bastia  
 Tél : 04 95 31 16 84 - Fax : 04 95 31 36 96

### SARL LUMIO IMMOBILIER

Capital : 7500 euros  
 Siège : 18, Quartier Salduccio - 20260 Lumio  
 Immatriculée au RCS 493 503 080

Par acte sous seing privé en date du 24 mars 2009, Mme Pascale Lesne, demeurant, 13, Quartier Salduccio, 20260 Lumio, a cédé à Monsieur Jean-Michel Dussarte, demeurant à Feugarolles, les parts sociales numérotées de 1 à 40 détenues par elle dans la SARL LUMIO IMMOBILIER.

Par acte sous seing privé en date du 24 mars 2009, enregistré sous le numéro 2009/359, case n°13, Mme Pascale Lesne, agissant en qualité d'associée unique de la SARL HELIOS 2A, dont le siège social est Résidence Orée des Bois, Bât. B, Avenue Franchini, 20000 Ajaccio, a cédé à Mme Evelynne Dussarte née Charlin, demeurant, à Feugarolles, les cinq parts sociales détenues par elle au sein de la SARL LUMIO IMMOBILIER numérotées de 1 à 5.

Par acte sous seing privé en date du 24 mars 2009, enregistré sous le numéro 2009/359, case n°12, Mme Pascale Lesne, a cédé à Mme Evelynne Dussarte née Charlin, les parts sociales numérotées de 41 à 95 détenues par elle au sein de la SARL LUMIO IMMOBILIER. Par décision de l'assemblée générale des associés de la SARL LUMIO IMMOBILIER, en date du 24 mars 2009, Monsieur Jean-Michel Dussarte, a été nommé gérant de la SARL LUMIO IMMOBILIER, en remplacement de Mme Lesne.

41

### L'ESCALE

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 30.000 euros  
 Siège : Maison FERRANDINI  
 Lotissement des Iles - 20220 Ile-Rousse  
 RCS Bastia : N°381 337 062

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2009, Mme Ferrandini Emmanuelle, épouse Luciani, demeurant Lotissement Catellacci, Monticello, 20220 Ile-Rousse, a été nommée gérante en remplacement de M. Ferrandini Jean Dominique, Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse, décédé, à compter du 5 mars 2009.  
 L'article 11 - Gérance - des statuts a été modifié en conséquence.

\* **Ancienne mention :**  
 Gérance : Monsieur Ferrandini Jean Dominique, Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse

\* **Nouvelle mention :**  
 Gérance : Mme Ferrandini Emmanuelle, épouse Luciani, demeurant Lotissement Castellacci, Monticello, 20220 Ile-Rousse, pour une durée indéterminée  
**RCS :** Bastia

Pour avis,

# INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
 L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

## INFOGREFFE

PAR INTERNET

[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)

### L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

\* Régime de par carte bancaire (sans abonnement) ou par carte prépayée infogrefe

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

51

Par jugement en date du 24/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Atelier du Royal (SARL)  
12, Quai des Martyrs  
Immeuble Marevista  
20200 Bastia

**Activité :** Import, export de produits industriels et commerciaux non alimentaires

**RCS Bastia :** B 491 818 787, 2006 B 345

**Juge commissaire :**

M. Pierre Ersa

**Juge commissaire suppléant :**

M. Ange Louis Guidi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

52

Par jugement en date du 24/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Calvi Communication SARL  
"Point Com", Résidence Laniella II  
20260 Calvi

**Activité :** Vente de téléphonie mobile

**RCS Bastia :** B 422 867 358, 2005 B 721

**Immatriculation secondaire :**

RCS Mont de Marsan : 99 B 94

**Juge commissaire :**

M. Jean Guglielmacchi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

33

### RESILIATION DE LOCATION GERANCE

La location gérance qui a été consentie par Mme Marchi Marie Thérèse, Veuve Franceschi, à Mme Franceschi Audrey Françoise Thérèse, épouse Lioi, par acte sous seing privé en date du 01 mai 2001 portant sur un fonds de commerce de restaurant-débit de boissons sis à Moriani-Plage, 20230 San Nicolao, a été résilié d'un commun accord entre les parties le 28 février 2009, par acte sous seing privé en date du 28 février 2009.

Bastia, le 28 février 2009.

22

Par AGE du 25 janvier 2009, les associés de la Société PARADIS QUAD, EURL, au capital de 2000 euros, dont le siège social est à Biguglia (20620), Chemin de Zucculana, Section C n°82, Domaine de la Petrosa, ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31 décembre 2008.

Monsieur Camilleri Claude, demeurant, à Marseille (13005), Le Rossigni, 7 Impasse de Sarturan, a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Marseille (13005), Le Rossigni, 7, Impasse le Sarturan.

Pour avis,

18

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du C. civ).

Suivant acte reçu par Maître Alain Spadoni, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain Spadoni, Olivier Le Hay et Charles Santucci", notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Ajaccio (Corse du Sud), "Le Régent", 3, Avenue Eugène Macchini, le vingt six mars deux mille neuf.

Monsieur Denis Jean Jacques Brosse, et Mme Anne Marie Clémence Remy son épouse, demeurant ensemble à Grosseto Pugna (Corse du Sud), Chemin du Fort, Porticcio, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de Caluire et Cuire (Rhône), le 23 août 1969, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Alain Spadoni, notaire à Ajaccio, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis,  
Me Spadoni.

19

### AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 17 mars 2009.

La société JET INVESTISSEMENT, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 1000 euros, dont le siège est Le Colisée C1, Collines du Salaro, 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 508 759 081, et la Société AD SYNERGENS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6000 euros, dont le siège est 305, Allée de Craponne, 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le n° 448 763 086, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société JET INVESTISSEMENT par la Société AD SYNERGENS.

La Société JET INVESTISSEMENT, ferait apport à la Société AD SYNERGENS, de la totalité de son actif, soit 128.751 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 48.751 euros.

La valeur nette des apports s'élèverait à 80.000 euros.

En rémunération de cet apport net, 400 parts nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées seraient créées par la Société AD SYNERGENS à titre d'augmentation de son capital social de 6000 euros.

Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à quatre parts de la Société AD SYNERGENS, pour une part de la Société JET INVESTISSEMENT.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les décisions extraordinaires des associés uniques des deux sociétés.

Conformément à l'article 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé :

- Au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, pour la Société JET INVESTISSEMENT, en date du 27/03/2009 ;

- Au Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence, pour la Société AD SYNERGENS, en date du 25/03/2009.

38

### B. LEONELLI

Avocat  
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Télécopie : 04 95 32 79 15

### "Société Civile Immobilière L'ASCOSA"

Société Civile  
Au capital de 3.048,98 euros  
Siège : Lotissement "Aghja Rossa"  
20290 Borgo  
RCS Bastia : 390 964 104 (93 D 30)

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 17 mars 2009, a décidé la dissolution de la société à compter du 26 avril 2009 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé Lotissement "Aghja Rossa", 20290 Borgo, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick Bernardin Michel Vincenti, demeurant Lotissement "Aghja Rossa", 20290 Borgo, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la Loi à la Collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur,

40

### NOTRE DAME

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 9000 euros  
Siège : Rue Notre Dame  
20200 Ile-Rousse  
RCS Bastia : N°2005 B 262

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2009, Mme Ferrandini Emmanuelle, épouse Luciani, 20220 Ile-Rousse, a été nommée gérante en remplacement de M. Ferrandini Jean Dominique, Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse, décédé, à compter du 5 mars 2009.

L'article 15/4 - Gérance - Nominations - des statuts a été modifié en conséquence.

#### \* Ancienne mention :

Gérance : Monsieur Ferrandini Jean Dominique, Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse

#### \* Nouvelle mention :

Gérance : Mme Ferrandini Emmanuelle, épouse Luciani, 20220 Ile-Rousse, pour une durée indéterminée  
**RCS :** Bastia

Pour avis,

45

### DESIGNATION D'UN LIQUIDATEUR AD HOC

Par ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Bastia, du 28 octobre 2008, Madame Jocelyne BUJOLI, domiciliée, 46 centre Europa - 20290 Lucciana, A été désignée en qualité de liquidateur ad hoc, de la SCI de la Vieille Poste avec pour mission notamment :

- Dans un délai maximum de 12 mois, à compter de sa désignation, de procéder aux opérations de partage et d'attribution des lots en pleine propriété entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Pour avis, le liquidateur.

48

### SARL "ACTIVA PLUS"

Au capital de 5000,00 euros  
Siège : Rue Impératrice Eugénie  
20200 Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cervione (Haute-Corse), du 31 mars 2009, enregistré à Bastia, le 31 mars 2009, bordereau 2009-384, case n°5.

Il a été constitué sous la dénomination sociale "ACTIVA PLUS", une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant pour objet : Secrétariat et services. Le siège social a été fixée à Bastia (20200), Rue Impératrice Eugénie.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est fixée à 99 ans.

Le capital social s'élève à Cinq mille euros (5000,00 euros).

La société est gérée et administrée par Monsieur Sébastien Pallini, demeurant à Cervione (20221), associé unique.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,  
Monsieur Sébastien PALLINI, Gérant.

47

### FIN DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er avril 2009, effectué à Casamozza, et enregistré à Bastia le 3 avril 2009.

Mme Jacqueline Astier, gérante de la SARL "LE COLIBRI", loueur de fonds, RC n°71 B 30, sise à Casamozza, également domicile du gérant.

A donné en location gérance à Monsieur Romani Joseph Marie, demeurant, Le Colibri, Casamozza, 20290 Lucciana.

Un fonds de restaurant à l'enseigne "LE COLIBRI", exploité à Casamozza, 20290 Lucciana

Pour une durée de Un an à compter du 1er avril 2009, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion, La gérante,  
Jacqueline ASTIER.

37

### René SPADOLA

Avocat - 135, rue Paradis - 13006 Marseille

### EMAL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : 2, route de Ville - 20200 Bastia  
RCS Bastia : B 417 498 359

### EXTENSION OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente de mobilier design, de luminaires, et de meubles de style et contemporain, et ce, à compter du 1er janvier 2009.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance,

24

### CHANGEMENT DE NOM

Melle DAQUET (Eliona, Sandrine), demeurant Purgo, à Sotta (Corse du Sud), agissant au nom de ses enfants mineurs, DJEFAFLIA (Emma), née le 22 décembre 1998 à Bastia (Haute-Corse), DJEFAFLIA (Lalie, Alexandrine), née le 15 décembre 2000 à Porto-Vecchio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer au nom patronymique de ces mineurs celui de : DAQUET.





36

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## TRAVAUX

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

**Correspondant** : Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1 - Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Principale activité du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques**Objet du marché** : RN 196 - PR 93+980 - Reconstruction d'un mur de soutènement**Type de marché de travaux** : Exécution**CPV - Objet principal** : 45000000

L'avis implique un marché public.

### Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux de reconstruction d'un mur de soutènement au PR 93+980 de la RN 196.

Refus des variantes.

**Prestations divisées en lots** : non

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

**Délai d'exécution** : 1 mois à compter de la notification du marché.**Date prévisionnelle de commencement des travaux** : 11 mai 2009

### Cautionnement et garanties exigés :

**Caution** : non exigée**Garanties** : sans objet**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** :

Paiement par virement conformément à l'article 86 et suivant du CMP. Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 40 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants groupés solidaires.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français**Unité monétaire utilisée** : l'euro

### Conditions de participation :

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

#### Situation juridique - références requises :

#### Pour le candidat :

\* Une lettre de candidature modèle DC4.

#### Pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :

\* La déclaration du candidat modèle DC5 (actualisé octobre 2008).

\* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Les entreprises peuvent néanmoins fournir à ce stade de la procédure les attestations fiscales et sociales visées à l'article 46 du CMP.

Conformément à l'article 46 - III du Code des Marchés Publics, le candidat retenu ne

saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

#### Capacité économique et financière - références requises :

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

#### Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

#### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix (60 %)

- valeur technique (40 %) décomposée comme suit :

20% en moyens en matériel, personnel et technique mis à disposition pour satisfaire les obligations du cahier des charges,

20% en technicité et mise en œuvre des différents ateliers du chantier.

**Type de procédure** : Procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du CMP**Date limite de réception des offres** : 24 avril 2009 à 16 heures**Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 30 mars 2009

#### Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Service du Courrier

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1 - Adresse internet : <http://www.corse.fr>

#### Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud

Correspondant : Jean-Luc MILLO

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Tél. : 04-95-51-66-83 - Fax : 04-95-51-66-27

Courriel : [jean-luc.millo@ct-corse.fr](mailto:jean-luc.millo@ct-corse.fr)

#### Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

#### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement à l'Amiable des Litiges

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

#### Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code de Justice Administrative).

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Services des Affaires Juridiques

22 cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

#### Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

#### Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2A-03

**Libellé de la facture** : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

#### Classification des produits :

Travaux de construction

03

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES  
SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE**

**AVIS**

#### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les prélèvements en eau des captages de MAGENDOLA, MERDINI, SCOBA et du Forage F1, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de PIEVE, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-83-10 en date du 24 mars 2009

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de PIEVE, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage à la Mairie de PIEVE en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 26 mars 2009

P/le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse  
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire  
Joseph MATTEI.

02

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES  
SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE**

**AVIS**

#### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les prélèvements en eau des captages de FUNTANA MONTE, AREGNO et PIANGATIVO pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de CANARI, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-83-9 en date du 24 mars 2009

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de CANARI, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage à la Mairie de CANARI en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 26 mars 2009

P/le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse  
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire  
Joseph MATTEI.

56

## Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Spécialiste en Droit Fiscal  
40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Par AGE du 20 mars 2009, les associés de la Société "OMNIUM INDUSTRIEL ET COMMERCIAL", SARL au capital de 11.281,23 euros, dont le siège est situé à Ghisonaccia, 20240 Ghisonaccia, (RCS Bastia 496 020 140), a décidé, de proroger la durée de la société de trente ans à compter du 14 juin 2010 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

20

## ARIA MARINA

Société Civile  
Au capital de 3600 euros  
Siège : Lieu-dit Vallecchia - (20245) Galéria  
RCS Bastia : N°2005 D 00203

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2009, le capital a été augmenté de 2075,51 euros, pour être porté à 3600 euros, par apport des associés, et le nombre de parts augmenté de 100 à 180 parts.  
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

### \* Ancienne mention :

**Capital** : 1524,49 euros, divisé en 100 parts de 15,2449 euros chacune

### \* Nouvelle mention :

**Capital** : 3600 euros, divisé en 180 parts de 20 euros chacune.

Pour avis,

58

## SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SERVICES"

Au capital de 1000 euros  
Siège : Les Hauts de Rasignani - 20290 Borgo

Suivant un acte sous seing privé en date du trente mars 2009, les associés de la SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SERVICES", ont décidé de modifier la date de nomination au 16 février 2009 et non pas le 6 mars 2009, de Mme Rahhoui Rachida, née le 24 février 1975 à Bastia, 20200, de nationalité française, demeurant, Bât. N55, Provence Logis de Montesoro, 20600 Bastia, comme gérante de la SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SERVICES".  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

59

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un, acte sous seing privé en date à Bocognano du 01/04/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : MULTISERVICES MASSA

**Siège** : Lieu-dit Sambuchella, 20136 Bocognano

**Objet** : Travaux de finition dans le bâtiment, menuiserie bois, réparations diverses

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur, Paul, Eric, Augustin Massa, demeurant, Lieu-dit Sambuchella, 20136 Bocognano, assure la gérance

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

36

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Direction des Routes de Corse du Sud  
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud

## AVIS D'INFORMATION N°09DR2A

### Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse  
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

### Correspondant technique : Monsieur MILLO Jean-Luc

Tél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22 - Fax : 04 95 70 38 28

**Mode de passation** : Marché à procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option

**Objet du marché** : RN 196 - PR 69+700 - Abattage de pins sur trottoir

**Justificatifs à produire** : Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, références en prestations similaires DC4, (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants), DC5 (déclaration du candidat).

**Délai d'exécution** : Le délai d'exécution est fixé à 1 mois à compter de l'Ordre de Service qui prescrira de commencer les travaux

### Critères de jugements des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix 70%

- Valeur technique appréciée par un mémoire technique : 30%

La valeur technique sera évaluée comme suit :

10% en moyens en matériel, personnel et technique mis en oeuvre pour satisfaire les obligations du cahier des charges,

20% organisation chantier, phasage et planning afin de respecter les délais

**Délai de validité des offres** : Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

**Date d'envoi de l'avis** : 2.04.2009

**Dépôts des offres** : Avant le 20 avril 2009 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud - Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

**Retrait des dossiers** : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Corse du Sud - Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud - U Ricantu - Route de Campo - (ex Institut Consulaire) - 20000 Ajaccio

49

## COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

### AVIS AU PUBLIC

L'enquête publique relative à l'élaboration de la Carte Communale initialement prévue du 06 avril 2009 au jeudi 07 mai 2009, se déroulera du **Jeudi 14 mai au vendredi 12 juin 2009**.

Les dates auxquelles siègera le Commissaire Enquêteur, feront l'objet d'une parution dans cette même rubrique au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique et dans la première semaine de celle-ci.

Le Maire de COTI-CHIAVARI.

14

## COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

### Objet du marché : Mission de coordination SPS pour la construction d'un centre administratif et culturel à Porticcio

**Collectivité** : Commune de Grosseto Prugna - 20128 GROSSETO-PRUGNA  
Tél : 04.95.25.29.29 - Fax : 04.95.25.06.21

### Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des marchés publics.

**Objet du marché** : Mission de coordination SPS pour la construction d'un centre administratif et culturel à Porticcio.

**Date prévisible de début des travaux** : premier trimestre 2010.

### Critères pondérés de choix de l'offre :

- Valeur technique (60 %) ;

- Coût des prestations (40 %).

### Conditions de remise du dossier de consultation :

1. Sur demande écrite (courrier ou fax) adressé au service des marchés de la mairie de Grosseto-Prugna, le dossier de consultation sera adressé par voie postale,

**Adresse où doivent être remises les offres** : Celle de la commune.

**Coordonnées où demander des informations complémentaires** :

- Informations administratives à la mairie de Grosseto-Prugna

- Informations techniques à CJ Consultants :

Tél : 04.95.10.50.10 - Fax : 04.95.10.50.11

courriel : ludovic.jean@cjconsultants.com

**Date limite de réception des offres** : Vendredi 26 juin 2009 à 12h00

**Date d'envoi du présent avis à publication** : 16 mars 2009

**Type de marché** : 71500000 - 3 services relatifs à la construction

55

## Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Spécialiste en Droit Fiscal  
40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Par décision du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société "CORSE COMPOSTAGE", EURL au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé à Aghione, 20270 Aléria, (RCS Bastia 497 514 711), a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

54

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 26 mars 2009, enregistré à Ajaccio, RD le 31 mars 2009, bordereau n°2009/195, case n°2, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : "VALETOLI"

**Capital** : 1000 euros en numéraire

**Siège** : Alata (Corse du Sud), Grigiola

**Durée** : 99 ans

**Objet** : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilés à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ; et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'activité sociale.

**Gérant** : Monsieur Olivier Sorba, demeurant à Alata (Corse du Sud), Grigiola

**Agrément** : Les statuts stipulent, sous certaines conditions des clauses d'agrément en cas de cession de parts

**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio

53

## Agnès MICHELETTI

Avocat  
Les Jardins de Bastia  
Chemin de l'Annonciade  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 35 63 - Fax : 04 95 31 38 14

Suivant acte sous seing privé en date du 23 mars 2009, enregistré au service des impôts de Porto-Vecchio, le 27 mars 2009, suivant bordereau n°2009/111, case n°4, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : "VILLA VIP"

**Capital** : 1500,00 euros

**Siège** : Route du Moby Dick, Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : Toutes activités de conciergerie, prestations de services et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

**Gérant** : Mme Bertin Julia Betty épouse Albertini, née le 31 octobre 1977 à Béziers (34), demeurant Route du Moby Dick, Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

**Apports** : En numéraires

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,



## SCP RICHARD-LENTALI & LANFRANCHI

Avocats au Barreau d'Ajaccio - 12, Bd Albert 1er - 20000 Ajaccio  
Tél : 04 95 21 16 73 - Fax : 04 95 21 69 97

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LICITATION SUR SURENCHERE

#### A la requête de :

Monsieur **Jean Paul TRANI**, né le 23 mai 1953 à Bastia, Avocat, y demeurant, 22 A, rue César Campinchi, surenchérisseur des 3 lots mis en vente.

En présence de Monsieur Antoine Trani, né le 07 octobre 1941 à Nice (06000), et demeurant 2280 rue Jules Régnier, 78370 Plaisir adjudicataire surenchérisseur du Lot n°1.

#### Et :

En présence de la SCI DIMA, inscrite au RCS de Versailles sous le n° D 879 033 608, dont le siège social est sis 78, Place Louvois, 78140 Velizy Villavoublay, représentée par son gérant Monsieur Antoine TRANI, adjudicataire surenchérisseur des lots n°2 et n°3.

Au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio  
4, Boulevard Masséria

LE JEUDI 07 MAI 2009 A 08H30

#### Sur le Territoire de la Commune de BONIFACIO :

##### Lot 1 :

Maison d'habitation Rue Torricella, parcelle AC 147, rez-de-chaussée plus deux étages.

Surface habitable (après réparations) : 360,75 m<sup>2</sup> ; caves 75,66 m<sup>2</sup> ; combles 44,27 m<sup>2</sup> ; superficie totale : 480,68 m<sup>2</sup>.

Immeuble vétuste réparation à prévoir : 1.372.041,00 euros

Droit de préemption urbain réservé par la Commune de BONIFACIO.

##### Lot 2 :

Parcelle 1142 Lieu-dit Garescia, 7458 m<sup>2</sup>, maquis sans viabilité.

##### Lot 3 :

Pièce 22, Rue Longue, 22 m<sup>2</sup>, AC 188 1er étage côté gauche.

#### MISE A PRIX SUR SURENCHERE :

**1er Lot :** Trois cent cinquante deux mille euros (352.000,00 euros)

**2ème Lot :** Onze mille euros (11.000,00 euros)

**3ème Lot :** Trois mille trois cent euros (3.300,00 euros)

#### CONSIGNATION PREALABLE :

**1er Lot :** Deux cent dix mille cinq cent trente quatre euros (210.534,00 euros)

**2ème Lot :** Mille trois cent soixante quatorze euros (1374,00 euros)

**3ème Lot :** Mille huit cent trente deux euros (1832,00 euros)

Plus frais préalable, 22.000,00 environ, indiqués précisément le jour.

#### Pour tout renseignement :

\* Cahier des charges consultable au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

\* Au Cabinet de Maître Jean-Marc LANFRANCHI.

\* Enchères reçues par Ministère d'Avocat au Barreau d'Ajaccio.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à responsabilité limitée

**Dénomination :** SUARTICCIA

**Siège social :** Gialla, San Gavino Di

Carbini, 20137 PORTO VECCHIO

**Objet :** La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce de restaurant de type traditionnel notamment de type méditerranéen.

**Durée :** 99 années

**Capital :** 100 euros

**Gérance :** M. Jean-René QUILICHINI, demeurant Gialla, 20137 PORTO VECCHIO

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

Pour avis,

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 Février 2009, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 20 mars 2009, B° 2009/171, Case N° 2, Il a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI MO.STO.

**Siège :** AFA 20167

**Durée :** 99 ans.

**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

**Capital social :** 100 euros.

**Gérant :** Monsieur STOFATI Frédéric

Jean Michel, demeurant à AFA(20167).

**Clause d'agrément :** Toute cession au profit de tiers est soumise à l'agrément de tous les associés.

**Immatriculation au RCS :** d'AJACCIO.

POUR AVIS ET MENTION.  
LE GERANT.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à responsabilité limitée

**Dénomination :** MARINE SUD INVESTISSEMENT

**Siège social :** Lieudit Corba, 20137

PORTO VECCHIO

**Objet :** L'acquisition de tous navires de plaisance et équipements de loisirs nautiques destinés à la location en exploitation directe ou par l'intermédiaire de professionnels ; la création, l'acquisition, la vente, l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce de location de bateaux de plaisance, jet ski et autres équipements de loisir nautiques.

**Durée :** 99 années

**Capital :** 8000 euros

**Gérance :** M. Sébastien ANEDDA, demeurant Bala, Villa Puntarella, 20137 PORTO VECCHIO

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

Pour avis,

#### L'ALBATROS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège : Lieu-dit Pellone

BP 5 - Route de Viggianello - 20110 Propriano  
RCS Ajaccio : 449 935 915 RCS Ajaccio

L'assemblée générale réunie le 19 mars 2009, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Antoine Jean Giannetti, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio, en annexe au RCS.

#### Cabinet de Maître

## PIERRE-LOUIS MAUREL

Avocat, 7, Boulevard de Gaulle  
20200 Bastia

### VENTE SUR LICITATION

AUDIENCE DU SEPT MAI DEUX MILLE NEUF À ONZE HEURES

#### IL SERA PROCEDE A LA REQUÊTE DE :

Mme Jeanine FONTANA née GUELFUCCI, le 23 juillet 1946 à Toulon (Var), de nationalité française, demeurant et domiciliée à 20290 Borgo, Route de la Gare.

Avant Maître Pierre-Louis Maurel, pour Avocat.

#### EN PRESENCE OU APRES APPEL DE :

Monsieur Joseph AVENOSO, demeurant et domicilié à 20290 Lucciana, Route de l'Aéroport, Villa "A Suare", collicitant, ayant pour avocat **Me Jean-Pierre SEFFAR**.

Le 7 mai 2009 à 11 heures, à l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Bastia, à la licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

#### LOT DEUXIEME :

**Sur la commune de BIGUGLIA (Haute-Corse).**

Une parcelle de terre cadastrée Section A N°500, au Lieu-dit AJOLA, d'une contenance de 47a 20 ca.

**Mise à prix :** .....Soixante dix mille huit cents euros (70.800 euros).  
Outre les charges et conditions prévues au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, au Palais de Justice de ladite Ville où il peut être consulté, les enchères seront ouvertes sur la mise à prix ci-dessus.

Pour tous renseignements s'adresser au Cabinet de Maître Pierre Louis Maurel, avocat, soit auprès de tous autres Avocats du Barreau de Bastia, étant précisé que pour prendre part aux enchères, l'avocat de tout enchérisseur devra justifier conformément au Règlement Intérieur du Barreau de BASTIA, de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente au moins à la moitié de la mise à prix, des frais préalables à la vente et des émoluments calculés sur la mise à prix.

#### Me Christophe RAMAZZOTTI

Notaire à Rogliano (Haute-Corse), soussigné,

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe Ramazzotti, notaire à Rogliano, le 14 mars 2009, de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination :** PHENIX

**Siège :** Résidence La Pinède, Bât. D, 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 années

**Objet :** L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou autrement ;

- la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes ;

- et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ;

L'objet social ainsi défini est des plus général. Il autorise la Société à réaliser toutes sortes d'opérations liées directement ou indirectement à son "statut", de société holding. Bien entendu, il pourrait être envisagé de le limiter à la seule "détermination" et gestion des actions de la société cible.

**Capital :** 1.000.000 euros

**Gérant :** Monsieur Pascal Paul Antoine Constantini, célibataire majeur, demeurant à Ajaccio (20000), "Diamant II", 2, Place de Gaulle.

Né à Sainte Clotilde (97490), le 16 avril 1974.  
De nationalité française.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,  
Me Christophe RAMAZZOTTI.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2009, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SARL I MACHJAGH-JOLI

**Objet :** Démaquillage, débroussaillage, entretien, élagage, abattage d'arbres, création et entretien d'espaces verts, ouverture et entretien de sentiers de randonnées, clôtures, déneigements, entretien de berges de rivières, travaux agricoles, entretien de forêt, terrassements, réalisation de pistes, entretien de chemins publics ou privés

**Siège :** Maison Raffalli, Hameau de Piova, 20234 Felce

**Capital :** 7500 euros

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** M. Pierre Cruciani, demeurant, à Querciole, Lieu-dit Scampornaccia, 20213 Folelli ;

M. Grégoire Bereni, demeurant à Maison Raffalli Hameau de Piova, 20234 Felce

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Suivant acte sous seing privé en date à Bocognano, du 1er avril 2009, Monsieur Paul Massa, demeurant Lieu-dit Sambuchello, 20136 Bocognano (commune de Bocognano).

**A cédé :** à la Société "MULTISERVICES MASSA", SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Sambuchello, 20136 Bocognano, société en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, représentée par son gérant M. Paul Massa.

Un fonds artisanal de "Travaux de finition dans le bâtiment et menuiserie bois", sis et exploité Lieu-dit Sambuchello, 20136 Bocognano, moyennant le prix de dix mille (10.000) euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2009.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité, et, pour correspondances, au cabinet de "C2C Corse".

Pour avis,



43

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## TRAVAUX

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

### Correspondant :

Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

### Objet du marché :

RN 193 et RN 200 - Maintenance des équipements électriques des tunnels et des PSGR

### Type de marché de travaux :

Exécution

### Caractéristiques principales :

Marché à bons de commande pour les travaux de maintenance des équipements électriques des tunnels et des PSGR

### Nature et étendue des travaux :

Le marché comporte deux lots qui seront traités par marchés séparés.

Lot 1 : RN 193 Tunnel de Bastia - PSGR de Noguès - PSGR de Sampiero

Lot 2 : RN 193 Tunnel de San Quilicu - RN 200 Tunnel du Saut du Curé

### Montants des marchés :

Lot 1 : 60.000 euros HT minimum / 180.000 euros HT maximum

Lot 2 : 10.000 euros HT minimum / 26.000 euros HT maximum

Le délai d'exécution de chaque marché est de 12 mois.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

### Date prévisionnelle de commencement des travaux :

11 mai 2009

### Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garanties : chiffre d'affaire sur les trois dernières années

### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au Chapitre 908 - Article 61523 - Opération "entretiens courants" - Dossier 1211F.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivant du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires.

### Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

français

### Unité monétaire utilisée :

l'euro

### Conditions de participation :

### Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne seront pas recevables en application de l'article 43 du CMP.

- les candidatures qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du Code des Marchés Publics,

- les candidatures qui n'ont pas de niveau de capacités professionnelles, techniques

et financières suffisantes.

### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

#### Pour le candidat :

- la lettre de candidature modèle DC4.

Pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :

- la déclaration du candidat modèle DC5,

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat,

- les références (trois dernières années) en travaux similaires, en précisant les chiffres d'affaire correspondant exécutés en propre ou en participation par l'entreprise, et certifiés par le Maître de l'ouvrage ou le Maître d'œuvre,

- les moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

Les entreprises peuvent néanmoins fournir, à ce stade, les documents visés à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- le prix des prestations (Pondération : 40 %)

- la valeur technique des prestations (Pondération : 60 %) décomposée en :

\* 10 % moyens et personnels,

\* 25 % organisation chantier, qualité des prestations,

\* 25 % technicité (analyse des ateliers, ordonnancement)

### Type de procédure :

Procédure adaptée

### Date limite de réception des offres :

23 avril 2009 à 16 heures

### Délai minimum de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

### Date d'envoi du présent avis à la publication :

31 mars 2009

### Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoite Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

### Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse - 8 Bd Benoite Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Tél : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

### Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoite Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano

20407 Bastia

### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

### Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code de Justice Administrative).

### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Service des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

### Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

### Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-05

### Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Cellule Fonctionnelle - 8, Bd Benoite Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

### \* Classification des produits :

Travaux de construction.

05

## République Française

### PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

## AVIS

### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement en eau du captage de SETTIN (Cne de PIOBETTA), pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de FELCE, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-83-8 en date du 24 mars 2009

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairies de FELCE et PIOBETTA, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairies de FELCE et PIOBETTA en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 26 mars 2009

P/le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse  
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire,  
Joseph MATTEI.

04

## République Française

### PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

## AVIS

### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les prélèvements en eau des captages de TOVI, TODDI, FUNTANE 1,2, SANTA MARIA et du Forage de CASEVECCHIE, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de PERO CASEVECCHIE, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-83-11 en date du 24 mars 2009

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de PERO CASEVECCHIE, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage à la Mairie de PERO CASEVECCHIE en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 26 mars 2009

P/le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse  
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire,  
Joseph MATTEI.



## Robert PROVENT & Paule VILLANOVA

Notaires - 28, ter Cours Paoli - 20250 Corte

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Robert Provent, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Mes Robert Provent et Paule Villanova", notaires, associés, d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial, en la résidence de Corte (20250), 28, Ter Cours Pascal Paoli, le 31 mars 2009, a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La Société a pour objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**La dénomination sociale est :** SIBAT

**Le siège social est fixé :** Corte (20250), Place Saint Pancrace

**La Société est constituée pour une durée de 99 années**

**Le capital social est fixé à la somme de Vingt neuf mille deux cent dix huit euros (29.218,00 euros)**

**Les apports sont 1 - En nature :**

Monsieur Bonaventure Simonpieri ;

Mme Françoise Xavière Simonpieri ;

Monsieur Ange Simonpieri ;

Mme Maria Catherine Simonpieri.

A hauteur chacun d'un QUART indivis. Sur le territoire de la Commune de MOROSAGLIA, Haute-Corse, au Lieu-dit Topaja.

**Deux parcelles de terre cadastrées :**

Section A numéro 435 pour une contenance de 2.385 m<sup>2</sup> et Section A numéro

547 pour une contenance de 9.284 m<sup>2</sup>.

Toutes les cessions de parts quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Le premier gérant de la société est :**

Monsieur Bonaventure Simonpieri,

Chauffeur, époux de Mme Françoise

Xavière Gambini, demeurant à Corte

(20250), 5, route de Saint Pancrace.

Et Monsieur Ange Bernard Simonpieri,

Chauffeur, époux de Mme Maria Catherine Raggi, demeurant à Ponte Leccia

(20218).

Les fonctions de gérant sont d'une

durée de dix ans.

La société sera immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés

de Bastia.

Pour avis, le notaire.

## Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat - 32, Cours Napoléon  
20000 Ajaccio

### SARL BOUCHERIE

#### CHARCUTERIE

#### LES PALMIERS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Porto - Lieu-dit Fiumicello

20150 Ota

RCS Ajaccio : B 331 661 207

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2009, l'associé unique et seul gérant a décidé :

- D'étendre l'objet social aux opérations de : Restaurant, débit de boissons, vente de produits Corses.

Pour avis,  
Le gérant unique associé,  
Jean-Pierre GRANGAUD.

1) La Commune de L'Île-Rousse informe que les appels d'offre concernant les marchés publics sont publiés sur son site Internet à l'adresse suivante [www.ilerousse.fr](http://www.ilerousse.fr) Aller dans Informations municipales Marchés Publics Appels d'offre

## COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE

### AVIS DE PUBLICITE ADAPTEE

#### MARCHE DE FOURNITURE

##### Identification de l'organisme qui passe le marché

Mairie de L'Île-Rousse

BP 11

20220 L'Île-Rousse

Tél : 04 95 63 01 80

Fax : 04 95 60 31 79

Mail : [ile-rousse.mairie@wanadoo.fr](mailto:ile-rousse.mairie@wanadoo.fr)

**Pouvoir adjudicateur :** Monsieur Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI

**Objet du marché :** Fourniture et pose de bornes fixes et escamotables pour la Commune de L'Île-Rousse.

**Conditions de participation :**

Le contenu du dossier de candidature et les critères de sélection sont précisés dans le règlement de la consultation, remis sans délai sur simple demande.

**Critère d'attribution :** Offre la plus économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** lundi 20 avril 2009 à 16 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la réception des offres

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Mairie de L'Île-Rousse BP 11 20220 L'Île-Rousse

Tél : 04 95 63 01 80

Tél : 04 95 60 31 79

## COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE

### AVIS DE PUBLICITE ADAPTEE

#### MARCHE DE FOURNITURE

##### Identification de l'organisme qui passe le marché

Mairie de L'Île-Rousse

BP 11

20220 L'Île-Rousse

Tél : 04 95 63 01 80

Fax : 04 95 60 31 79

Mail : [ile-rousse.mairie@wanadoo.fr](mailto:ile-rousse.mairie@wanadoo.fr)

**Pouvoir adjudicateur :** Monsieur Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI

**Objet du marché :** Assistance et Conseils Juridiques

**Conditions de participation :**

Le contenu du dossier de candidature et les critères de sélection sont précisés dans le règlement de la consultation, remis sans délai sur simple demande.

**Critère d'attribution :** Offre la plus économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** le jeudi 16 avril 2009 à 16 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la réception des offres

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Mairie de L'Île-Rousse BP 11 20220 L'Île-Rousse

Tél : 04 95 63 01 80

Tél : 04 95 60 31 79

"Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 27 janvier 2009, Monsieur Ciavatti, Antoine François, demeurant à Bastia (20600), Les Capucins, Bâtiment 9, et Mme Ciavatti Hélène, Marianne demeurant à Bastia (20200), 18, rue Saint Joseph.

**Ont confié en location gérance à :** Monsieur Didier, Jean Gonet, demeurant à Bastia Lieu-dit San Gaetano, route de Cardo, (20200).

Un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, connu sous l'enseigne "ROYAL BAR" sis et exploité 23, rue César Campinchi, 20200 Bastia. Cette location gérance a été consentie et acceptée pour une durée d'une année à compter du mois de février 2009 renouvelable d'année en année par tacite reconduction".

**SUR NOTRE SITE**  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

### FIN DE LOCATION GERANCE

"La location gérance du fonds de commerce de débit de boissons IV ème catégorie, connu sous l'enseigne, "ROYAL BAR", sis et exploité, 23, rue César Campinchi, 20200 Bastia, consentie à Mme Gonet née Maestracci Angélique, le 29 août 1974 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Villa San Gaetano, Route de Cardo, 20200 Bastia, par Monsieur Ciavatti Antoine François, né le 11 août 1935 à Bastia, inscrit au RCS de Bastia sous le numéro 449 871 730 (N° de Gestion 2003 A 268), par acte sous seing privé en date du 1er août 2003, a été résiliée d'un commun accord entre les parties à compter du 27 janvier 2009".

**L'INFORMATEUR CORSE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

## EARL B.VH

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7700,00 euros  
Siège : Pietrapola - 20243 Isolaccio di Fiumorbo  
RCS Bastia : 443 403 993  
N° Gestion : 2002 D 167

Suivant PV d'AGE du 01/03/2009, il résulte que :

- Les associés décident de la remise en activité de l'EARL BVH qui était mise en sommeil depuis le 31/12/07.

- Suite à la démission de M. Martin Higoa, de ses fonctions de gérant le 01/03/2009, est nommé en remplacement M. Philippe Higoa, demeurant, Pietrapola, 20243 Isolaccio di Fiumorbo, à compter du 02/03/2009, pour une durée illimitée.

- L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

- Le siège social a été transféré à compter du 01/03/09 de Ferme Sainte Marthe, 20243 Prunelli di Fiumorbo, à Pietrapola, 20243 Isolaccio di Fiumorbo.

- L'article 4 de statuts a été modifié en conséquence.

- L'objet social a été modifié, à compter du 01/03/09, il a été rajouté à l'objet social les activités suivantes : Acquisition, vente et location de tous biens immobiliers.

- L'article 3 de statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

## SARL ACTA AUTOBILANS

Route de l'Usine à Gaz - 20200 Bastia  
Capital : 400.000,00 euros  
RCS Bastia : 342 163 987

Aux termes du procès-verbal en date du 30 mars 2009, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité de gérant M. Moscardini Laurent Eddy, demeurant, 1, rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia, en remplacement de M. Moscardini François Laurent, demeurant, 115, route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

## AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Sartène, en date du 04/03/2009, Monsieur Stromboni Jean Paul, Lieu-dit San Cipriano, 20137 Lecci, Siret 300 546 298 00013, APE 4722Z, a donné en location gérance à M. Mary Remy, sise Route de Foce Bilzese, 20100 Sartène, Siret en cours d'attribution, un fonds artisanal de vente saisonnière au détail de produits de boucherie à Lecci, 20137 Lecci. Monsieur Mary Remy, exploitera pour son compte personnel le dit fonds artisanal et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 avril 2009 pour finir le 31/12/2009, renouvelable par année pleine et par tacite reconduction.

## SARL FIUMICELLU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7775 euros  
Siège : Porto - 20150 Ota  
RCS Ajaccio : 343 172 516

Par assemblée en date du 26 janvier 2009, la collectivité des associés a décidé de nommer Mademoiselle Angèle Ceccaldi, née le 11 mars 1982 à Ajaccio, demeurant Villa Montebello, 20150 Ota, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Ceccaldi Léon, gérant démissionnaire.  
**RCS : Ajaccio**

Pour avis,

## Entretien avec Christian Cristofari, chef d'établissement

# IUT DI CORSICA : au c



**Christian Cristofari, que représente l'esprit d'entreprise pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Corse ?**

L'esprit d'entreprise est une valeur fondamentale pour notre établissement et il se cultive au quotidien, en lien direct avec le tissu socio-économique insulaire. Ainsi la carte de formations que nous proposons, à Bac+2/+3, s'articule-t-elle autour d'un environnement de travail à la pointe des dernières avancées technologiques et d'une équipe pédagogique composée à 70% d'intervenants professionnels. Dans ce cadre, les étudiants font preuve d'émulation, de créativité et d'initiative. Sachant que nous mettons tous les atouts de l'IUT di Corsica de leur côté pour que chacun puisse s'exprimer à la hauteur de ses ambitions.

**► Quel rôle jouent les initiatives étudiantes dans les relations qu'entretient votre établissement avec le tissu socio-économique insulaire ?**

Elles jouent un rôle essentiel. Cela permet notamment de valoriser les compétences et le sens de l'initiative de nos étudiants, tout en générant une étroite interaction avec les acteurs professionnels et institutionnels du territoire. La foire artisanale Art'è Gustu ou encore le forum technologique Oghje-Tech font partie des projets à caractère événementiel qui s'inscrivent dans cette optique. Les relations de l'IUT di Corsica avec le tissu socio-économique insulaire ne peuvent en ressortir que grandies, au vu du dynamisme et de l'investissement déployés par nos futurs diplômés afin de créer l'événement, dans tous les sens du terme.

**► Comment les concepts d'événements naissent-ils à l'IUT di Corsica ?**

*De la foire artisanale Art'è Gustu au forum technologique Oghje-Tech, l'actualité événementielle de l'IUT di Corsica battra son plein au cours de ces prochains jours, sous l'impulsion d'étudiants aussi ingénieux que dynamiques. Le point avec Christian Cristofari, le chef d'établissement.*

Généralement, ce sont les étudiants qui mûrissent une idée et qui donnent corps au projet avec, en appui, les personnels enseignants et administratifs de l'établissement concernés par la thématique en question. Pour concrétiser les initiatives, il est ensuite nécessaire de prévoir un plan de financement et de communication. L'ensemble des démarches prend forme à travers une structure associative étudiante. Au niveau du forum Oghje-Tech, il s'agit de l'association des étudiants en gestion qui a reçu par ailleurs le soutien du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes de l'Université de Corse.

**► D'où est née l'idée d'organiser un forum de la technologie et de l'innovation ?**

Nous savons que l'innovation est un grand réservoir de croissance pour les entreprises et les territoires. Il est à noter également qu'elle figure aujourd'hui parmi les priorités européennes, à travers la mise en oeuvre de divers programmes d'investissement communautaires. Sur le plan national et notamment en Corse, une politique volontariste est ainsi impulsée par les pouvoirs publics afin de favoriser la compétitivité, l'ouverture des marchés et le développement technologique des structures socioprofessionnelles. En véritable ambassadeur de la formation technologique, c'est naturellement que l'IUT di Corsica a souhaité porter sa pierre à l'édifice de l'innovation en Corse, en organisant un événement autour de cette thématique plus qu'actuelle, événement symboliquement nommé Oghje-Tech.

**► Et qu'est-ce qui vous a incité cette année à relancer Art'è Gustu ?**

Il nous a semblé important de remettre Art'è Gustu sur les rails, car cet événement est parfaitement en phase avec le monde agroalimentaire et artisanal de notre île. Les précédentes éditions en ont été la parfaite illustration. De plus, il y avait une demande de la part de plusieurs producteurs qui attendaient impatiemment le retour de l'incontournable rendez-vous de l'art et du goût. Les voilà désormais servis et nous sommes ravis que nos étudiants se soient mobilisés en nombre autour de l'un des projets les plus emblématiques de l'IUT di Corsica.

**► Qu'espérez-vous de l'organisation prochaine d'Art'è Gustu et d'Oghje-Tech ?**

J'espère que la première édition d'Oghje-Tech et que le grand retour d'Art'è Gustu seront salués par un vif succès, aussi bien pour les participants que pour les étudiants à la base des projets, sans oublier les partenaires. Que ces espaces de rencontres et d'échanges donnent lieu à des prises de contacts concrètes, pour des stages ou d'éventuelles embauches, ainsi qu'une valorisation des différents corps de métiers et diplômes liés notamment à la technologie et à l'agroalimentaire.



# Le cœur de l'événementiel

## L'esprit d'initiative en avant à l'IUT di Corsica

Chaque année, à l'IUT di Corsica, la créativité bat son plein... Présents sur bien des terrains, les étudiants sont à l'origine du phénomène. Avec le tutorat de leurs enseignants, en groupe ou individuellement, ils imaginent, conçoivent et mettent en œuvre plusieurs projets comme de véritables professionnels.

De l'étude de marché à l'organisation de voyages ou de manifestations, en passant par les stages en entreprise, une notion fondamentale les anime : l'esprit d'initiative. Et l'ambition n'est pas la moindre de leurs qualités.

Qu'ils soient en DUT ou en Licence Pro, les jeunes protagonistes ne

ménagent pas leurs efforts pour que la réussite soit au rendez-vous. Ainsi compte-t-on, parmi le calendrier événementiel de l'IUT, de nombreuses activités, aussi originales les unes que les autres. La foire artisanale Art'è Gustu, le forum technologique Oghje-Tech, les rencontres Job Campus, le spectacle des Scontri de fin d'année, mais aussi la collecte de taxe d'apprentissage, en font notamment partie.

### DÉMARCHES DE PROJET

En vue de réaliser ces opérations de grande envergure, il est souvent nécessaire, pour les étudiants, d'organiser diverses animations de proximité qui rythment d'ailleurs la vie du campus cortenais. Aussi, les concours de belote, soirées en discothèque, concerts culturels, loteries ou crêpes-parties représentent autant de sources de financement qui font régulièrement recette auprès des associations estudiantines. Car sans structure associative, aucune récolte de fonds ne peut être envisagée. Chaque département en dispose d'une. Sachant que la plus importante à l'IUT, comme sur l'ensemble de l'Université de Corse, est à ce jour celle de la filière gestion, l'A.E.G., avec plus de 150 membres.

Pour façonner leurs actions, les étudiants bénéficient de matériels et d'équipements, à la pointe de la technologie. En plus d'un local intégralement dédié à la création d'entreprise, appelé incubateur, ils ont accès aux salles informatiques, du lundi au jeudi, de 19 heures à 21h45. Que ce soit via Internet ou à travers une série de logiciels de traitement de texte, d'enquête, de sondage, d'analyse statistique de données ou de retouche d'images, l'établissement universitaire met tous ses atouts de leur côté.

Et d'un point de vue pédagogique, les projets sont un bon moyen de se forger une réelle expérience de terrain, mettant en application, au passage, les enseignements dispensés dans le cadre de la formations universitaire.

Au final, chacun se retrouve face à un jury, à la fois composé d'enseignants et de professionnels qui évalueront l'étendue du travail accompli. D'abord par la rédaction d'un rapport, puis au cours d'une soutenance orale avec un support de présentation PowerPoint. Tout un programme qui se révèle souvent déterminant pour l'obtention du diplôme.



### FOCUS

#### LE GRAND RETOUR D'ART'È GUSTU

Incontournable rendez-vous de l'art et du goût

Initié en 2003, l'événement -après un petit «break»- tiendra sa 5<sup>e</sup> édition cette année, le samedi 4 avril, sous l'impulsion des étudiants en DUT «Gestion des Entreprises et des Administrations», «Génie Biologique» et «Techniques de Commercialisation», ainsi qu'en Licences Professionnelles «Commerce mention Agroalimentaire» et «Gestion de la Qualité des Produits Agroalimentaires» de l'IUT di Corsica. L'organisation sera placée sous le signe de la nouveauté puisque l'opération est délocalisée à Aleria (place de l'école) et parrainée par Vincent Tabarani, président de Cucina Corsa. Dégustations, expositions-ventes, ateliers enfants, chants traditionnels figurent notamment au programme de la manifestation avec, en point d'orgue, une table-ronde thématisée : «De l'agriculture à l'agroalimentaire, quelles coopérations pour la valorisation d'une économie patrimoniale ?».

#### OGHJE-TECH

1<sup>er</sup> forum de la technologie et de l'innovation

Dédié à la technologie et à l'innovation, le forum Oghje-Tech aura lieu à Corte le mercredi 8 avril, Halle des Sports Raymond Montet, campus Grimaldi.

Outre la mise en place de stands d'exposition et d'information, plusieurs animations et tables rondes thématiques sont prévues, durant une journée placée sous le signe des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Un projet mené par les étudiants des DUT «Gestion des Entreprises et des Administrations» et «Techniques de Commercialisation», ainsi que de la Licence Professionnelle «Entrepreneuriat» de l'IUT di Corsica.



#### Autre rendez-vous à l'IUT di Corsica

L'Université de Corse et l'association Corsica Diaspora organiseront le lundi 6 avril, à Corte, une conférence-débat sur les potentialités du réseau de la Diaspora corse en termes de stages et d'emplois à travers le monde. Cet événement est ouvert à l'ensemble des étudiants intéressés. Rendez-vous à 10h30, en l'amphi Ghjuvan'Battista Acquaviva de l'IUT di Corsica, campus Grimaldi.

Plus de précisions en un clic, [www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr)

## LECCI : Rentrée scolaire

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2009-2010, le bureau des écoles de la mairie de **Lecci** prendra les inscriptions pour l'école maternelle et primaire du premier au 15 avril, tous les après-midi de 15 heures 30 à 17 heures. Peuvent être inscrits tous les enfants domiciliés sur la commune ayant trois ans révolus le jour de la rentrée. Une liste d'attente sera mise en place pour les autres enfants de la commune ne répondant pas encore aux critères d'admission.



## Et Poste de Saint-Cyprien

Les nouveaux horaires de l'agence postale communale de **Saint-Cyprien** vous sont communiqués par la municipalité. Les bureaux ouvriront du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures



## SAN NICOLAO : Travaux sur la route de Timone

Des travaux de voirie sont prévus sur la route de Timone dans les trois prochains mois. Seront mis en œuvre des travaux pour : l'évacuation des eaux pluviales, la mise en place de trottoirs et d'un éclairage public. En raison des désagréments occasionnés, les riverains sont priés de faire preuve de compréhension.



## Et permanences de la maison de l'emploi



La maison de l'emploi en milieu rural vous informe que des permanences mensuelles de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont ouvertes à **Ghisonaccia** de 9 heures à 12 heures (inscription au 06 16 16 71 22) les premiers mercredis de chaque mois, alors que l'après-midi de la même journée est consacré aux citoyens de **San Nicolao** (06 16 16 72 02) de 14 heures 30 à 17 heures.

Le premier jeudi de chaque mois, c'est **Ile Rousse** qui reçoit un conseiller de 9 heures à 12 heures (06 16 16 67 74). Et pour finir, le premier vendredi, ce dernier se déplace à **Corte** où vous serez reçus de 14 heures 30 à 17 heures (06 16 16 56 70). Pour obtenir des renseignements complémentaires, appelez le 04 95 58 41 89.

## BISINCHI : Chemin de Croix

L'incadenatu, au départ de l'église de Bisinchi aura lieu le vendredi 10 avril à partir de 21 heures 30. La grande procession suivra le pénitent et la statue de la vierge dans les ruelles les plus pittoresques du village qui seront uniquement éclairées par des torches puisque toutes les lumières s'éteignent au départ de la procession. Pour accompagner les 14 stations du chemin de croix, la foule entonnera le "Perdone mio, Dio". Le jour de la procession, les automobilistes arrivant de Ponte Novu et Bisinchi termineront leur trajet devant l'église où des possibilités de stationnement leur seront offertes.



## SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO : Bibliothèque

La bibliothèque du village de **Sainte-Lucie de Porto-Vecchio** est ouverte au public les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, et les jeudis et samedis de 9 heures 30 à 12 heures. **Contact : 04 95 70 21 98. Email : biblisaintelucie@wanadoo.fr.**



## SOTTA : Taxe de séjour

Une taxe sur les nuitées de séjour a été votée par le conseil municipal de **Sotta** au cours de sa séance du 10 décembre 2008. Cette taxe s'applique à tous les types de location (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme). Elle est perçue par nuit et par personne, par le loueur, à la charge du locataire. Elle est variable selon la qualité du logement. Si vous êtes concernés en tant que loueur, professionnel, loueur saisonnier occasionnel ou propriétaire loueur, vous devrez inclure la taxe dans vos tarifs et la reverser en fin de saison au receveur municipal selon des modalités précises. Le barème est disponible à la mairie. Appelez le 04 95 71 20 75.



## CERVIONI : Etablissement du calendrier des manifestations

Afin d'établir et de faire la promotion du calendrier des différentes animations et événements qui seront proposés à **Cervioni** durant la saison estivale (de mi-juin à mi-septembre), les commerçants, les particuliers, ainsi que les associations culturelles, de loisirs ou sportives sont priées de s'inscrire auprès des services municipaux au 04 95 38 10 28 (fax : 04 95 38 18 06).



## FIGARI : Initiation au Foot



Une initiation au foot est proposée par l'associu **I Pughjalesi** tous les mercredis de 15 heures à 17 heures au stade de Figari. La cotisation est fixée à 10 euros par enfant. Il vous sera demandé de vous munir d'une autorisation parentale, d'un certificat médical et d'une assurance extrascolaire. **Contact : Julien au 06 82 62 11 66 ou Jean-Michel au 06 34 16 01 75.**

## MEZZANA : Inscription au groupe scolaire

Les inscriptions au groupe scolaire de **Mezzana** pour la rentrée 2009-2010 sont ouvertes. Pour inscrire vos enfants, il suffit de vous présenter à la mairie en possession d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant et de votre livret de famille.

## SAN-GIULIANO : Plan Local d'Urbanisme

Pour permettre à chacun d'exprimer ses attentes, une large concertation est ouverte en vue de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**. Un registre, où peuvent être inscrits les besoins et projets, est mis à votre disposition au secrétariat de la mairie. Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent faire leurs observations par courrier.



## PROPRIANO : Concert d'I Surghenti

Le 24 avril, au **Théâtre de Propriano**, le groupe **I Surghenti**, qui se produit aujourd'hui partout dans le monde (**Canada, Mexique, Suisse, Japon**), présentera son nouveau spectacle électro acoustique intitulé "Oghje piu que mai". Vente des billets et réservations à l'**Office de Tourisme de la ville de Propriano**, Quai Saint Erasme - 20 110 Propriano. **Tel : 04 95 76 01 49.** Les personnes intéressées peuvent également prendre attache avec le **Théâtre de Propriano** au 04 95 76 70 00.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR



# L'AGHJA

## De la qualité hors des sentiers battus

*L'Aghja est une des rares scènes insulaires à toujours s'inscrire hors des sentiers battus dans une démarche décalée mais toujours empreinte de qualité. En ce mois d'avril, l'Aghja propose au public ajaccien une (re)découverte de la musique traditionnelle corse, un festival musical féminin indépendant et une pièce de théâtre qui n'a pas peur d'aborder des thèmes difficiles qui touchent l'île dans sa chair... « Décalé », vous avez dit « décalé » ?*

**D**epuis plus de vingt ans, l'Aghja est restée fidèle à sa philosophie d'ouverture. C'est donc tout naturellement que sa programmation du mois d'avril fait bouger les lignes et propose un autre regard sur la culture. Partant du constat que la proximité n'est pas forcément la garantie d'une meilleure connaissance de notre propre culture, l'Aghja propose d'offrir une caisse de résonance à la musique traditionnelle insulaire. Car si aujourd'hui la musique corse jouit de la faveur du public et des médias, ce sont essentiellement les groupes polyphoniques qui retiennent l'attention.

### Retour aux sources

Pourtant notre île possède une importante tradition de violon, de mandoline, d'accordéon, et elle conserve vivant le jeu des instruments les plus divers : flûtes (pifana, pirla), anche (cialamedda), cestra (cistre)... C'est la raison pour laquelle l'Aghja accueille le 4 avril le groupe «**Dopu Cena**». Ses membres, tous musiciens et/ou chanteurs, se sont donnés pour objectif de promouvoir les savoirs populaires, l'utilisation des



expressions instrumentales et vocales d'hier pour faire la musique d'aujourd'hui. Pour «**Dopu Cena**», la musique traditionnelle doit «porter du plaisir, transmettre une envie irrésistible de chanter, de se remuer, de se dégourdir les jambes : la musique doit retrouver son caractère festif!».

Mi-avril, changement de ton et place à l'introspection avec la pièce de théâtre «**Les Frères corses**»<sup>(1)</sup>. Cette pièce date de 1993: à l'époque, les Balkans sont ébranlés par de graves conflits ethniques. Impuissants face à ce drame, **Francis Aïqui** et **Helen Edmundson**<sup>(2)</sup> se tournent alors vers la Corse et choisissent d'écrire «**Les Frères corses**», une pièce de théâtre qui se révèle vite comme tristement prémonitoire puisque peu de temps après s'engagent des luttes fratricides dans l'île. L'histoire est simple :

témoin d'un meurtre, une touriste anglaise, découvre que parler peut être dangereux. Face à elle, les jumeaux **De Franchi** : **Lucien**, gardien des traditions, même les plus archaïques, et **Louis**, qui refuse la fatalité de la violence et prône l'état de droit. Une mise en relief de l'ambiguïté douloureuse de la Corse qui, en 2009, résonne toujours étrangement avec l'actualité. Invité à présenter «**Les Frères corses**» en **Macédoine** et en **Serbie**, **Francis Aïqui** a choisi de reprendre ce travail dans une mise en scène resserrée, épurée. C'est celle-ci qui va être proposée lors de trois soirées spéciales au public de l'Aghja. Pour **Babette Masson**, directrice artistique du **Carré/Scène Nationale** de **Château-Gontier**, la pièce est une réussite malgré la difficulté des thèmes abordés : «...*Quand un spectacle nous parle de ce sujet (la Corse), ô combien délicat, et qu'il quitte l'anecdote pour toucher les questions universelles, quand l'histoire nous est contée avec trois fois rien, et que tout repose sur le jeu des acteurs, on sort du théâtre avec le sourire...*».



### Grande première pour «Les femmes s'en mêlent» !

Particularité de ce mois d'avril, l'Aghja accueille pour la première fois la douzième édition d'un festival singulier: «**Les femmes s'en mêlent**»<sup>(3)</sup>. «*Porté avec passion et curiosité, reconnu pour son éclectisme et son exigence, le festival nous parle de féminité, non de féminisme. Prenant appui sur une scène féminine de plus en plus riche et variée, il s'est développé au fil des années*

pour devenir un rendez-vous européen incontournable». Aujourd'hui, le festival s'étend sur plusieurs soirées et sur plusieurs villes françaises et européennes. Pour la première fois en 2009, le festival passe par **Ajaccio** où deux soirées explosives sont programmées. La première avec **Scary Mansion** qui est une jeune et talentueuse artiste de 26 ans. Son premier album, «**Every Joke Is Half The Truth**», est une petite merveille de folk décalé où s'entremêlent «*touches d'électro et accents pop vaporeux, patchwork de tensions et de contre-pieds*»<sup>(4)</sup>. La seconde avec le quatuor **The Baboon Show** (deux garçons et deux filles) fondé en 2004 à **Stockholm** et qui a acquis une réputation d'excellent groupe live. Il a sorti en janvier dernier son quatrième album qui regroupe une collection renversante de hits accrocheurs, dont les surprises reprises d'**Elvis Presley** ou encore du «**Money Money Money**» d'**ABBA**<sup>(5)</sup>.

Alors, quelques soient vos envies en avril, n'hésitez pas : vous trouverez votre bonheur à l'Aghja !

<sup>(1)</sup> Écriture : **Francis Aïqui** et **Helen Edmundson** ; Mise en scène : **Francis Aïqui** ; avec : **Paola Bechis, Henri Costa, Hélène Hardouin, Pierre Salasca** ; Production : **Théâtre Point**.

<sup>(2)</sup> Depuis, **Helen Edmundson** a acquis une grande renommée (elle écrit pour la télévision, le cinéma, le théâtre; certaines de ses pièces sont jouées à **Broadway**). **Francis Aïqui** continue son travail avec **Théâtre Point** et l'Aghja.

<sup>(3)</sup> Site des Femmes s'en mêlent : [www.lfsm.net](http://www.lfsm.net).

<sup>(4)</sup> [www.myspace.com/scarymansion](http://www.myspace.com/scarymansion).

<sup>(5)</sup> <http://www.myspace.com/thebaboonshow> ; <http://www.thebaboonshow.com>.



### A L'AFFICHE :

**SAMEDI 4 AVRIL, 21 H :**

Musique : **Dopu Cena** / chant corse festif

**JEUDI 16, VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 AVRIL, 21 H :**

Théâtre : **Les Frères corses**

**VENDREDI 24 AVRIL, 21 H :**

Musique : Festival «**Les femmes s'en mêlent**» avec deux groupes : **Scary Mansion (USA)** et **The Baboon Show (Suède)**

Marathon de l'A.S.P.T.T. Ajaccio

# MICKAËL BOCH A.J.B

## En 2h42'13" sous la pluie

*Ajaccio, comme le reste de la Corse, a connu un dimanche 29 mars pluvieux mais avec une température clémente. Pour les organisateurs, la pluie n'est jamais une alliée ; pas plus qu'elle ne profite à l'athlète.*

**M**ais, côté organisation, tout avait été prévu pour que la fête du sport soit réussie. Et elle le fut de bout en bout. Avec trois courses à gérer (10Km, Semi-marathon et Marathon), l'organisation ne chôma pas. Un grand coup de chapeau au président **Félix Antonietti** et à son équipe !

### MICHAËL BOCH, impérial

L'athlète de l'A.J.Bastia, **Michaël Boch**, n'a pas bénéficié de temps d'échauffement car il est arrivé, comme l'ensemble des athlètes de l'A.J.Bastia, moins d'une demi-heure avant le départ des courses.

Il n'en réussit pas moins une course tout en régularité, conduite avec intelligence.

Sans adversaire à sa mesure, il passe au 15Km en 56'30", au 20Km en 1h19'30 et au 25Km en 1h34'20", devançant sur la distance du Semi-marathon le vainqueur de cette épreuve, **Emmanuel Lux**, 1h21'01", pour terminer en 2h42'13" !

Sans préparation spécifique, sans échauffement surtout, **Mickaël Boch**, après la «*Furianinca*», a démontré qu'il possède le potentiel pour faire nettement mieux.

**Jean-Pierre Scipilitti**, de l'A.J.Bastia, chez les Vétérans, devait prendre la 7<sup>ème</sup> place en 3h06'34".

Et l'on se prend à rêver du côté des Rouges et Verts d'un Eikiden avec **Julien Bartoli**, **Laurent Léglise**, **Michel Claveau**, sans compter **Pierre Bonny** et pourquoi pas **Hakim Bouchafra** !

En attendant, la course de **Michaël Boch** a donné un sérieux coup de jeune à la 20<sup>ème</sup> édition du Marathon d'Ajaccio créé par **Dominique Cristiani** et l'A.S.A, le premier étant aujourd'hui dirigeant à l'Athlétic Jeunes Bastia.

Personne n'a oublié cette première édition qui avait été honorée, entre autres, par la venue à Ajaccio du Champion Olympique du Marathon, **Alain Mimoun**.

### EMMANUEL LUX, en tête du Semi-marathon

Le Semi-marathon a été remporté par le vétéran **Emmanuel Lux** d'Ajaccio, en 1h21'01" devant **Dominique Herzet** de Campo, en 1h21'10", et **François Pietri** de l'A.J. Bastia en 1h21'32" qui remporte le titre de Champion de Corse Sénior. François



Mickaël Boch



**Lunardi** de l'A.J.Bastia, 4<sup>ème</sup> de la course, remporte celui de Vétérans I en 1h22'04. **François Saracco** (V1) de l'A.J.Bastia prend la 43<sup>ème</sup> place au Scratch en 1h40'31"

et **Stéphane Braccini** la 50<sup>ème</sup> place, en 1h41'14.

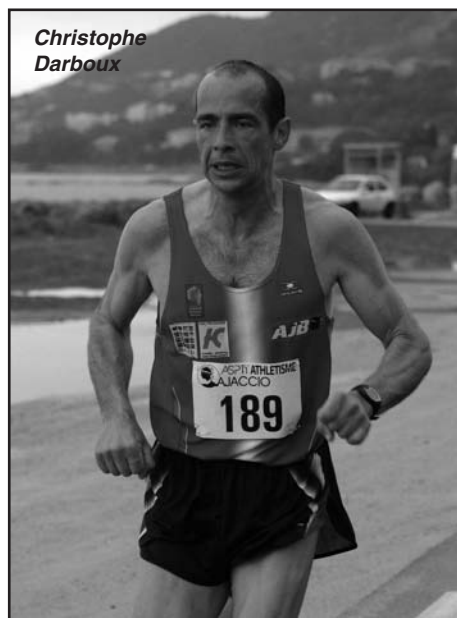
### CHRISTOPHE DARBOUX, sans problème sur le 10 km

Le 10Km, avec ses 142 participants classés, aura été de bonne facture avec **Christophe Darboux**, l'athlète ajaccien de l'A.J.Bastia comme vainqueur dans le temps qualificatif aux «*France*» de 32'52", devant **Luis Tallon** du CAA, 34'06, **Kamel Zouhari** de l'A.J.B, 34'39". La course a ainsi pris du relief.

Dans les 10 premiers, on devait compter, il est vrai, 8 athlètes de l'A.J.B, dont les Espoirs **Makran Amdouni** 34'39" et **Rachid Bartal**, 36'25"; les Juniors **Brahim Nassi**, 35'27", et **Mohamed El Idrissi**, 35'52"; les Cadets **Jawed Jefjafi**, 35'36", et **Faouzi El Yagoubi**, 35'39".

Résultats des autres athlètes : **Youssef Douh**, 39'23", **Malik Tallouj**, 39'52" et les Cadets, **Samad El Moussaoui**, 40'41" et **Mohamed Khouyi**, 42'00".

Belle prestation de la junior **lyman Al Yousfi**, 46'05", qui rate la qualification d'une seconde et de **Brigitte Fabri**, 49'59", pour compléter les résultats des athlètes de l'A.J.Bastia.



Christophe Darboux



Championnat du Monde de Cross à Amman

# MOURAD AMDOUNI

## 1<sup>ER</sup> FRANÇAIS

*Mourad Amdouni n'avait pas été retenu en Equipe de France, en décembre 2008 pour les Championnats d'Europe de Cross, sous prétexte qu'il fallait « protéger les jeunes ! »*

**A**mmann, l'Espoir de l'**Athlétic Jeunes Bastia**, un peu plus de deux mois après, a frappé fort en terminant 1<sup>er</sup> des Français et huitième européen, l'expérience d'un **Championnat d'Europe** en moins !

Quel gâchis !

Mais retenons qu'après un **Championnat de France** à **Aix-les-Bains** en pointillé, **Mourad Amdouni**, quinze jours après en **Equipe de France Sénior**, a démontré qu'il était bien le **numéro 1 français** de la saison de Cross 2008-2009.

L'ancien **Champion d'Europe «Junior»**, à **Amman**, le samedi 28 mars, pendant 4km, s'est montré dans le haut de la course, avec témérité certes, mais avec l'intention de se prouver qu'il pouvait à l'avenir tenir le rythme des athlètes des hauts plateaux, jusqu'au bout !

Sa 63<sup>ème</sup> place, à **Amman**, n'est donc pas le résultat de sa fougue «habituelle» et encore moins l'expression d'une prétention démesurée, mais la volonté lucide de se prouver qu'il a le potentiel pour être devant avec les plus grands, mesurant mieux ainsi le travail qu'il lui faut accomplir dans ce sens.

Pour ceux qui le connaissent bien, c'est le seul angle à partir duquel il convient d'analyser la course à **Amman**; sa 63<sup>ème</sup> place en dit long sur ce que réserve **Mourad** pour les semaines et les années à venir.

La **Communauté d'Agglomération de Bastia**, avec l'**Athlétic Jeunes Bastia**, l'a bien compris : il faut que les instances fédérales poursuivent dans cette direction engagée pour **Amman** ; il faut faire confiance aux jeunes en leur donnant l'occasion et les moyens de s'aguerrir, en se frottant au «gratin» mondial, le plus souvent possible.

## MARATHON DE ROTTERDAM

### Michel Claveau de l'A.J.B, dans la course

Le dimanche 5 avril, le vétéran de l'**A.J.Bastia**, **Michel Claveau**, participera au **Marathon de Rotterdam** une des épreuves les plus renommées de la saison. Un bon chrono est l'objectif que s'est fixé l'inusable **Michel ! Forza, O Mighé !**

## DIMANCHE 5 AVRIL

### Meeting du C.A. Ajaccio

Le **C.A. Ajaccio** organise son Meeting, le **dimanche 5 avril**, sur le stade **Jean Nicoli** à **Vignetta**. Ouverture du Secrétariat à 10h30.



L'expérience des grands rendez-vous est à ce prix. Pour que le travail de base, au quotidien, soit valorisé, il est indispensable qu'il puisse s'évaluer régulièrement, au contact du plus haut niveau !

## Un Champion exemplaire pour la Corse

**Mourad** fait mentir ceux qui professaient que de la **Corse** ne sortirait jamais un **Champion de France** en **Athlétisme** !

Ce n'est pas une mince affaire pour l'athlétisme insulaire que la performance de **Mourad Amdouni**.

Elle prend valeur d'exemple et conforte l'idée que ce qu'il fait, d'autres peuvent aussi le réussir !

De ce point de vue aussi, l'athlète de l'**A.J.Bastia** ouvre des perspectives aux sportifs insulaires.

D'autant plus que **Mourad** dans cette aventure sportive est accompagné par un entraîneur, **Afid Hammaoui**, issu du rang sans être passé par les filières «officielles», mais avec le savoir-transmettre. Cet athlète aurait pu devancer l'élève il y a quelques années, sur la scène du plus haut niveau.

L'expérience réfléchie vaut, souvent, tous les diplômes, quand la compétence et la passion se conjuguent à l'intelligence du vécu !

Cela aussi est à méditer !

## Huit titres pour le COLT

Le club du **Colt** s'est encore mis en évidence dimanche à **Ajaccio** lors du **Championnat de Corse** du 10km, du **Semi-marathon** et du **Marathon**.

Avec seulement 9 athlètes **FFA** au départ, le club a décroché 8 titres (2<sup>ème</sup> plus titré après l'**A.J.B**). La palme revient aux féminines sur le **Semi-marathon** qui, avec **Najia Boutiche**, 1<sup>ère</sup> au scratch, **Sharon Fistorela**, **Annie Valsin**, qui l'emportent par équipe, imitées par **Martina Gimnez** sur le 10km, **Alain Aubry** et **Maurice Moscardini** au **Semi**, **Sylvie Castelli**, **François Patacchini** et **Marcel Marchetti** sur le **Marathon**. Cerise sur le gâteau, 5 athlètes ont réalisé les minima pour les « France ». Super bravo, au Colt !

## CHAMPIONNAT DE PROMOTION D'HONNEUR "A"



*L'ASC Pieve di Lota, rétrogradée l'an dernier après une saison calamiteuse, semble, cette fois, en bonne voie pour reconquérir sa place au sein du championnat régional.*

# L'A.S.C. Pieve di Lota

Il est vrai aussi que l'an dernier le club cher au président **Antoine Sigurani** avait appris trop tard cette accession et n'avait pu se renforcer convenablement pour tenir la route.

Une saison d'ailleurs mal vécue par **Antoine Sigurani** et ses protégés qui tentèrent de faire face mais leur tâche était, il est vrai, au-dessus de leurs moyens.

Ils furent aussi pénalisés par les travaux du stade nécessaires pour aller de l'avant, ce qui les a obligés à jouer leurs rencontres sur des terrains différents.

Cette situation fut très difficile à digérer pour le président miomais qui a enfin retrouvé le sourire grâce au travail remarquable de l'entraîneur **Jean Pierre Acquaviva**, qui a su mobiliser tout le monde, tout en remettant de l'ordre au sein d'un club sympathique et fermement décidé cette saison à atteindre ses objectifs.

Après un départ intéressant, les gars de **Miomo** occupent la tête du classement avec 61 points. Ils ont remporté à ce jour 11 victoires, obtenu 4 résultats nuls pour

une seule défaite concédée au **Gallia Lucciana**. Et **Jean-Pierre Acquaviva** de préciser : «*Nous évitons, avant tout, de faire une fixation sur la montée. Le groupe est sérieux et nous jouons toutes nos rencontres avec envie, décision et ambition. Mais je reconnais que notre tâche sera rude car les équipes qui nous talonnent, à savoir l'USC Corte, l'AS Casinca et également la surprenante formation de l'Espoir Club Bastia, restent à l'affût d'une contre-performance de notre part. Néanmoins nous sommes sereins et malgré l'indécision qui durera jusqu'au bout nous ferons face car les garçons veulent retrouver la division d'honneur et feront le maximum pour arracher cette accession*».

### Un club méritant qui travaille en profondeur

Si L'ASC Pieve di Lota a été particulièrement malheureuse l'an dernier, l'ensemble des dirigeants et des éducateurs ne

lâchent pas prise et continuent de travailler en profondeur.

On rappellera que ce club compte 240 licenciés dont 60 seniors. C'est remarquable.

Le président, **Antoine Sigurani**, peut être fier de voir autant de ferveur, de volonté, de passion parmi les éducateurs. Tous se donnent à fond pour apporter à toutes les catégories de jeunes les moyens de progresser, d'aller de l'avant et d'obtenir d'excellents résultats au plan régional.

A ce rythme, il est clair que tous ces jeunes vont en tirer un certain bénéfice. On s'en rend déjà compte dans les tournois organisés par les clubs mais aussi par la **ligue Corse**.

D'autre part, l'ASC Pieve di Lota a également pris les devants au niveau de l'arbitrage. Outre **Cyril Bianchini**, dont les progrès sont constants et qui s'annonce comme un arbitre d'avenir, le club possède aussi six jeunes qui veulent s'impliquer dans ce rôle très ardu. Il s'agit de **Ludovic Bertocchi**, **Franck Rouquette**, **Michel Carvalho**, **Hakim El-Attachi**, **Oucaïd**







# Lota : en reconquête



Achraf et Wallid Boucabza, auxquels nous adressons nos meilleures vœux de réussite dans ce métier très contesté.

Courageux, ils devront être soutenus, encouragés et protégés dans cette voie très contraignante et difficile.

De son côté, le président **Antoine Sigurani**, qui a retrouvé le moral après la morne dernière saison, souligne : «*Le club semble avoir retrouvé sa stabilité. Chaque membre, chaque éducateur travaille avec sérieux et une grande passion. Le parcours réussi jusqu'ici est remarquable et j'ose espérer que nous irons au bout de l'aventure.*

*D'autre part, notre important noyau de jeunes qui progresse avantageusement représente l'avenir. J'en suis très fier et je remercie tous les éducateurs du travail qu'ils accomplissent dans cette direction.*

*L'ASC Pieve di Lota redresse la tête, elle bénéficie actuellement d'un stade synthétique à Miomo qui lui ouvre de nombreux horizons.*

*Dorénavant, les choses seront plus simples pour aller de l'avant ».*

## COMITE DIRECTEUR

PRÉSIDENT : Antoine Sigurani  
 SECRÉTAIRE : Nathalie Bertocchi  
 SECRÉTAIRE ADJOINT : Laurence Zanzi  
 TRÉSORIER : Olivier Sigurani  
 DIRECTEUR SPORTIF : Jibril Krimi  
 RESPONSABLE FOOTBALL À 11 : Bruno Vuoso  
 ENTRAÎNEUR GÉNÉRAL : Jean-Pierre Acquaviva  
 RESPONSABLE PHC : Bruno Vuoso  
 CATÉGORIE 18 ANS : Jibril Krimi  
 CATÉGORIE 15 ANS : Youssou Diallo  
 CATÉGORIE 13 ANS : Patrick Bertocchi  
 BENJAMINS ÉLITE : Alain Graziani  
 BENJAMINS HONNEUR : Jacques Zimako  
 POUSSINS : Farid Ayad, Adrien Matéos  
 DÉBUTANTS : Guy Baccarelli, Paul Giorgi  
 PRÉ-DÉBUTANTS : Bilel Maï.

Concernant l'intendance, **Jean-François Ristorelli** a été employé par le club. Il s'occupera du ramassage des jeunes joueurs, du lavage des tenues, de l'entretien des locaux et de l'équipe première. Une excellente initiative.

# a Settimana

15<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 3 au 9 avril 2009

Les fêtes : le 3, Richard - le 4, Isidore -  
le 5, Rameaux, Irène - le 6, Marcellin -  
le 7, Jean-Baptiste de la Salle -  
le 8, Julie - le 9, Gautier.

15<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 3 marzu a u 9 aprile 2009

E feste : u 3, Riccardu - u 4, Isidoru -  
u 5, L'Ulivi. Irene - u 6, Marcellinu -  
u 7, Ghjambattista di a Salle -  
u 8, Custanzia - u 9, Valderiu.

## L'info insolite

### Achats en ligne

Pour organiser leurs voyages, leurs vacances, leurs sorties culturelles, et choisir leurs divers achats, de plus en plus d'Européens utilisent Internet. Cela malgré parfois des déconvenues après vente. Un constat annoncé par la Commission européenne. Viennent en tête les voyages et séjours de vacances (42%). Suivent les vêtements et articles de sport (41%), les livres (39%), les réservations pour les spectacles (33%), les films et la musique (29%) et les jeux vidéo (21%).

### Trafic criminel

2,4 millions de victimes de la traite d'êtres humains ! C'est ce que vient de préciser le rapporteur spécial de l'ONU à ce propos, Mme Joy Ngozi Ezeilo, devant le Conseil des droits de l'homme. Ce rapporteur indique encore que le trafic des êtres humains est une activité criminelle connaissant « l'une des croissances les plus rapides » dans le monde.

### Pour nos vacances, restons chez nous !

Ou au moins, restons dans notre pays. C'est ce que préconise le secrétaire d'Etat néerlandais à l'économie qui a appelé ses compatriotes à passer leurs vacances aux Pays-Bas, « une destination fantastique », a-t-il proclamé. Une mesure qui contribuerait à la relance économique. « Trois millions de Néerlandais passent leurs vacances d'été aux Pays-Bas et dépensent en moyenne 300 euros par personne. Neuf millions de Néerlandais traversent la frontière et dépensent 900 euros en moyenne », ajoute le secrétaire d'Etat, M. Heemskerck.

### Aux Etats-Unis, aussi...

Selon une toute récente étude des services de santé de Washington, avec 3% de séropositifs, la capitale fédérale américaine subit aussi une épidémie de sida. Les personnes les plus touchées sont les Noirs et les adultes âgés de 40 à 49 ans. Dans ces deux groupes, on compte environ 7% de séropositifs. A l'inverse, les moins touchées sont les populations hispaniques avec 0,7%, et les femmes blanches avec 0,2% de séropositives. Quant au nombre des Américains en général, moins de 0,5% auraient le sida.

## L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 4 avril 2003**, l'aéroport de **Bagdad** tombait aux mains des **Américains**.

- **Le 5 avril 2001**, **Perry Wacker**, le chauffeur néerlandais du camion dans lequel, en juin 2000, 58 clandestins chinois avaient trouvé la mort à **Douvres**, était condamné à 14 ans de prison.

- **Le 6 avril 2004**, à la prison d'**Arlon (Belgique)**, le monstre **Dutroux** se plaignait d'avoir été maltraité par les gardiens. Il ignorait qu'une vidéo allait démontrer qu'il s'agissait d'automutilation.

- **Le 7 avril 1997**, au **Proche-Orient**, en dépit des pressions de **Bill Clinton**, **Binyamin Netanyahu** refusait d'interrompre des implantations israéliennes sur les terres palestiniennes.

- **Le 8 avril 1919**, la ville de **Genève** était désignée pour l'établissement du siège de la **Société des Nations**.

- **Le 9 avril 1945**, l'offensive des **Alliés** débutait en **Italie du Nord**.

## VAGABONDAGE

En tennis, notre compatriote **Marion Bartoli** vient de remporter le **Tournoi de Monterrey** au **Mexique**. Elle pointe désormais à la 12<sup>e</sup> place au classement mondial.  
**Forza Marion !**

Mardi 10 mars : je voyage avec la lune... Après **Casamozza**, dès que je prends la route de **Barchetta**, une lune immense m'accompagne. *O figlioli, pare una bastella !* Jusqu'à **Ponte-Leccia** où elle inonde de sa lumière les aiguilles de **Pupulasca**.

Elle se couchera sur l'hôtel « **A Pietra** » à l'**Ile Rousse** non sans avoir, auparavant, fait un clin d'œil à **Mimi Lucciani** des « **Platanes** ».

Elle était **Luna Rossa** comme le chantait si bien **Tino Rossi**...

**San Ghjsé**... Bien sûr cette foi qui, dit-on, renverse les montagnes mais aussi les fameux **Panzarotti**... Ce rite bastiais a été respecté et **Fafan Dalcoletto**, le maître de cérémonie, a prouvé qu'il avait toujours le punch (comme lorsqu'il jouait avant-centre à l'**Étoile Filante**) en invitant la talentueuse **Jane Manson** pour interpréter l'**Ave Maria** de **Schubert**.

Un instant magique !  
Bravo Fanfan !

J'ai souvent écrit que les deux domaines où la **Corse** avait fait le plus de progrès c'était la gastronomie et la viticulture... Nos tables, en effet, proposent de la qualité, souvent à des prix intéressants, et nos viticulteurs offrent des vins de grande qualité. Il n'est d'ailleurs que d'assister à des salons sur le continent pour constater qu'ils reçoivent de nombreuses médailles d'**Or**, d'**Argent** et de **Bronze**. Alors, *o figlioli*, bon appétit et large soif !

21 mars, *dice u chi ghje u veranu... Chi monta sega !*

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €     6 MOIS : 32 €     Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



## ▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Le blues est sans contexte le moteur de la musique du XX<sup>e</sup> siècle et au-delà. Cette semaine, nous vous présentons une chanteuse à travers laquelle l'expression du blues transparait admirablement tout comme chez Chris Bergson, un guitariste américain de grand talent. Enfin, nous revenons sur un guitariste hongrois de jazz, qui n'a pas hésité à utiliser les ambiances « psyché » pour s'exprimer.

### Shawn Monteiro One Night in the Castle

La chanteuse **Shawn Monteiro** est une habituée de l'Italie. Elle s'est déjà produite à Rome, Milan, Turin, Naples, Gênes et l'an passé à Tuscia, dans la province de Viterbo. Elle, qui a chanté avec des artistes comme **Clark Terry**, **Red Holloway**, **Ray Brown**, **Lionel Hampton**, **Frank Foster and the Basie Band**, **Nat Adderley**, **Kenny Barron**, **Gary Bartz**, **Jack McDuff**, **Bobby Durham**, **Jimmy Cobb**, **Stanley Jordan** ou **Ed Thigpen**, se trouve être accompagnée ici par une rythmique du pays. **Francesco Marziani** (p), **Enrico Mianulli** (b) et **Elio Coppola** (dm) soutiennent la chanteuse dans sa prestation d'un soir d'été, qui privilégie les grands standards du jazz. La voix profonde et soyeuse de **Shawn** nous fait apprécier un délicieux «*Days of Wine and Roses*», tandis que **Marziani** sur son instrument tisse de jolies dentelles avec ses doigts. Puis elle enchaîne avec une jolie reprise de «*One Note samba*» qui unit «*Blue Skies*» d'**Irving Berlin** à «*In Walked Bud*» de **Monk**. Un bon moment du CD, où la rythmique est galvanisée par cette ensorceleuse des mots. Le public se laisse emporter par son énergie dans la grande tradition des chanteuses de jazz avec une voix très intérieure qui extrait sa puissance des tripes et pas du haut du corps. Son interprétation de «*One Note Samba*» est l'occasion de faire vibrer l'auditoire mais aussi de nous proposer de bons moments scatés.



### Chris Bergson Band Fall Changes



Avec *Fall Changes*, on peut dire que **Chris Bergson** a franchi un cap. En moins de cinq ans, il s'affirme comme un personnage important de la scène blues tendance jazz, un peu comme **Ronnie Earl**. Il faut dire que ses partenaires lui apportent un soutien précieux et notamment **Bruce Katz** (org, p).

**Jay Collins** n'est pas en reste. Avec son saxophone, il est présent dès les premiers instants de «*Gowanus Heights*» tandis que la rythmique assure sur des pulses hétérogènes. **Eric Clapton** a dû aussi marquer notre guitariste car à l'écoute de «*Float Your Mind*», le timbre de sa voix prend un peu les intonations de Slowhand. **Bergson** est à l'aise. Il se permet d'aborder par certains côtés le répertoire folk, à mi-chemin entre **Eagles** et **Van Morrison** («*Sanctuary*») avec le soutien de la chanteuse **Amy Helm** («*Rain Beatin' Down*»). Mais le blues reste son côté le plus marqué et il repart pour à nouveau nous embarquer vers ce qui fait son style, les chorus sur 12 mesures bien bleutées («*Latitude*»). Mais le *must* c'est tout de même quand il reste dans un registre bleu avec ou sans cuivres comme dans «*Drown in my Own Tears*». Un album sincère avec des passages faciles à entendre mais toujours de qualité.

Il y a quarante ans

### Gabor Szabo

#### Bacchanal

Sous ses allures de comptable, **Gabor Szabo** était un véritable musicien qui sortait des sentiers battus. Pour lui, les effets sont bannis, tant sonores avec les instruments que visuels avec les vêtements.



Sa spiritualité, certains parlent de mysticisme, se vit à travers sa musique et ses partenaires ne sont pas là par hasard. Le répertoire retenu pour *Bacchanal* est lui aussi voulu. **Donovan**, **B.O.**, standards de jazz et compositions personnelles, permettent de mettre en lumière sa réflexion musicale. On entre dans son univers avec «*Three King Fishers*» et sa guitare hypnotique bien servie par les congas d'**Half Gordon**. **Jim Stewart** (g) n'hésite pas à prendre le relais des développements réalisés par son leader. **Kabok** (b), hongrois lui aussi, rassure le guitariste dans ses choix, par une présence très marquée. À force d'écouter cette expression, la musique diffusée se fait légère, comme si elle était en lévitation, notamment quand tous les musiciens sont à l'unisson des écrits de **Szabo** («*Bacchanal*»). L'âme jazz du **Hongrois** se dévoile au détour du très beau «*The Look of Love*» admirablement interprété à la guitare. À nouveau, avec beaucoup de simplicité, le guitariste nous délecte d'une musique épurée mais très profonde.



# L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Votre hebdomadaire régional d'annonces légales et d'informations générales, économiques, politiques, sportives, culturelles et sociales

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

**REJOIGNEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS EN NOUS CONTACTANT**

1, RUE MIOT - BP 213 - 20 293 BASTIA CEDEX  
TEL : 04 95 32 04 40 - FAX : 04 95 32 02 38  
E-MAIL : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

